



Office Burundais des Recettes

"Je suis fier de contribuer à la construction du Burundi"

COMMISSARIAT GENERAL

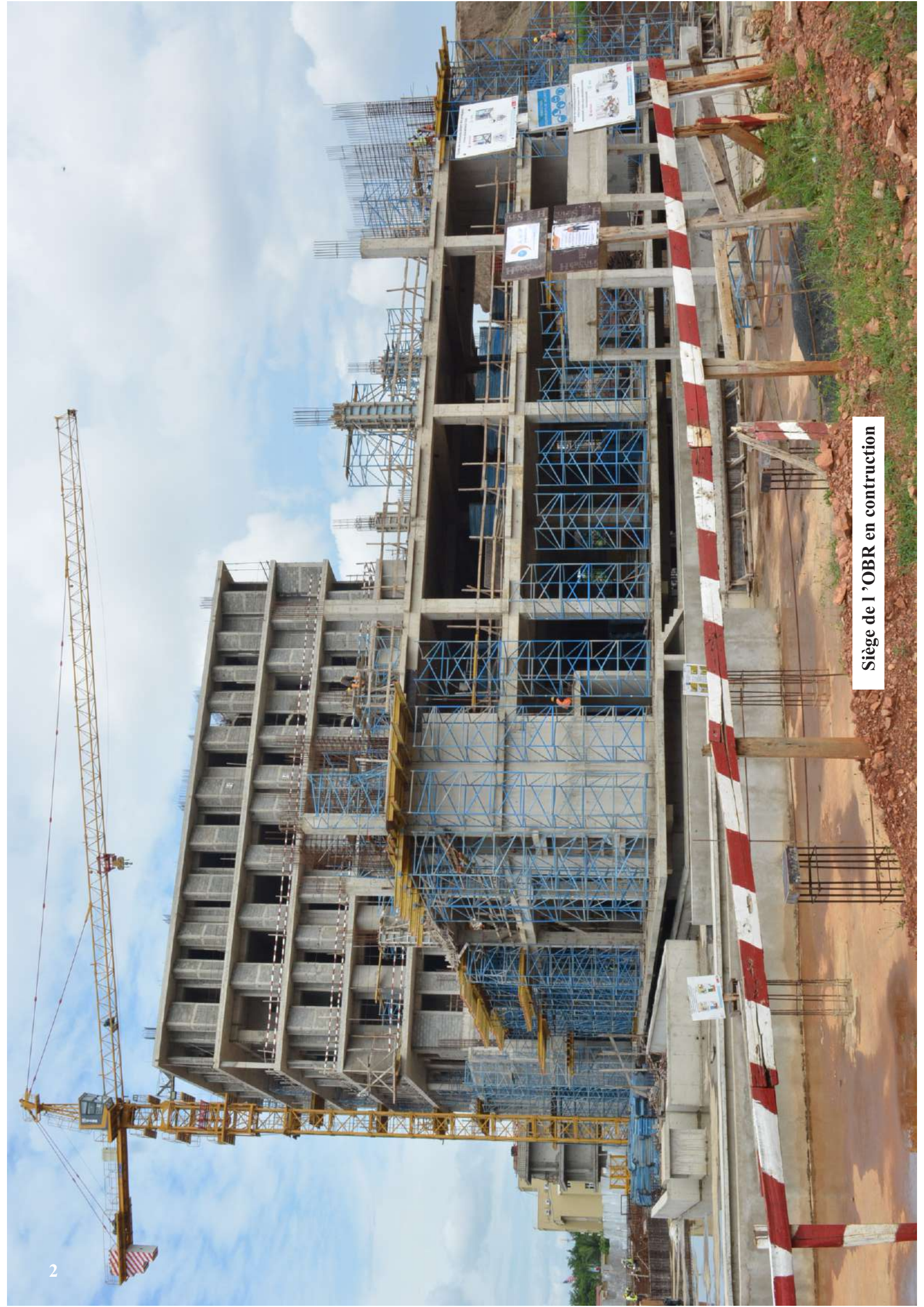


BULLETIN TRIMESTRIEL DES STATISTIQUES DE L'OFFICE BURUNDAIS DES RECETTES

3^{ème} Trimestre 2023

Avril 2024

**B.P: 3465 BUJUMBURA II
Avenue de la Tanzanie No. 936a/A
Tél: 22 28 21 32
Web mail: obr.direction@obr.gov.bi
Web site: www.obr.bi**



Siège de l'OBR en construction



TABLE DES MATIERES

TABLE DES MATIERES	3
LISTE DES GRAPHIQUES	4
LISTE DES TABLEAUX	4
SIGLES ET ABBREVIATIONS	5
AVANT PROPOS	6
INTRODUCTION	6
CHAPITRE I. CADRE CONCEPTUEL ET NOTE METHODOLOGIQUE	7
I.1. Principe général d'élaboration des statistiques du commerce extérieur	7
I.1.1. Système d'enregistrement	7
I.1.2. Evaluation et mesure des quantités	8
I.1.3. Classification des produits	8
I.2. Principes d'élaboration des autres statistiques de l'OBR	8
I.3. Traitement des données et production des tableaux	9
I.4. Limites	9
CHAPITRE II. ECHANGES COMMERCIAUX AVEC LE RESTE DU MONDE	9
II.1. Indicateurs du commerce extérieur	9
II.1.1. Les flux des marchandises et la balance commerciale	9
II.2. Statistiques des exportations et importations	10
II.2.1. Exportations domestiques versus Réexportations	10
II.2.2. Principaux produits domestiques exportés	11
II.2.3. Statistiques des importations	12
II.3. Marché extérieur d'écoulement et d'approvisionnement	15
II.3.1. Le volume des échanges du pays par continent	15
II.3.2. Les principaux partenaires du pays	16
II.3.2.1. Les principaux pays d'exportation	16
II.3.2.2. Les principaux fournisseurs du Burundi	17
CHAPITRE III. INTEGRATION REGIONALE ET POLITIQUE DE FACILITATION DU COMMERCE	19
III.1. Les échanges du Burundi par zone d'intégration économique	19
III.1.1. Echanges du pays avec la Communauté de l'Afrique de l'Est (CAE)	19
III.1.2. Echanges au sein du Marché Commun de l'Afrique Australe (COMESA)	20
III.1.3. Echanges au sein de la Communauté Economique des Pays des Grands Lacs (CEPGL)	22
III.1.4. Echanges au sein de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale	23
III.1.5. Echanges du Burundi avec les pays de l'Union Européenne (UE)	24
III.2. Politique de facilitation du commerce	26
III.2.1. Exonérations faites aux investisseurs	26
III.2.2. Territoire douanier unique	27
III.2.3. Opérateurs Economiques Agréés	28
CHAPITRE IV. AUTRES STATISTIQUES DE L OBR	29
IV.1. Immatriculation des contribuables	29
IV.2. Immatriculation des véhicules	29
IV.3. Collecte des Recettes	30
ANNEXES	31



LISTE DES GRAPHIQUES

Graphique 1 : Les indicateurs du commerce extérieur du Burundi au 3ème trimestre 2023 versus 2022	10
Graphique 2 : Exportations par continent au 3ème trimestre 2023 et 2022 (en %)	15
Graphique 3 : Part des continents dans les importations du pays 3ème trimestre 2023 vs 2022 (en %)	16
Graphique 4 : Les principaux pays de destination des exportations au 3ème trimestre 2023 et 2022 (en %)	17
Graphique 5 : Les principaux pays d'origine des importations au 3ème trimestre 2023 et 2022 (en %)	18
Graphique 6 : Performance dans la collecte des recettes au T3_2023 (en %)	30
Graphique 7 : Croissance de la collecte des recettes au T3_2023 (en %)	30

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Valeurs des exportations au 3ème trimestre 2023 selon les régimes douaniers (Millions de BIF)	11
Tableau 2 : Principaux produits domestiques exportés au 3ème trimestre 2023 (Millions de BIF)	12
Tableau 3 : Importations au 3ème trimestre 2023 selon les régimes douaniers (Millions de BIF)	13
Tableau 4 : Valeurs des importations à taxation spécifique au 3ème trimestre 2023 (Millions de BIF)	14
Tableau 5 : Importations des produits sensibles au 3ème trimestre 2023 (Millions de BIF)	14
Tableau 6 : Exportations du Burundi vers la CAE au 3ème trimestre 2023 (Millions de BIF)	20
Tableau 7 : Importations en provenance de la CAE au 3ème trimestre 2023 (Millions de BIF)	20
Tableau 8 : Exportations vers la CAE au 3ème trimestre 2023 vs 2022 (Millions de BIF)	21
Tableau 9 : Importations originaires du COMESA au 3ème trimestre 2023 vs 2022 (Millions de BIF)	21
Tableau 10 : Exportations vers les pays de la CEPGL au 3ème trimestre 2023 (Millions de BIF)	22
Tableau 11 : Importations dans les pays de la CEPGL au 3ème trimestre 2023 (Millions de BIF)	22
Tableau 12 : Exportations vers la CAE au 3ème trimestre 2023 vs 2022 (Millions de BIF)	23
Tableau 13 : Importation de la CEEAC au troisième trimestre 2023 vs 2022 (Millions de BIF)	24
Tableau 14 : Exportations vers les pays de l'UE au 3ème trimestre 2023 vs 2022 (Millions de BIF)	25
Tableau 15 : Importations en provenance de l'UE au T3 2023 vs 2022 (Millions de BIF)	25
Tableau 16 : Exonérations au profit des investisseurs au 3ème trimestre 2023 vs 2022 (Millions de BIF)	26
Tableau 17 : Valeur des importations dans le cadre du TDU au T_2023 (Millions de BIF)	27
Tableau 18 : Transactions des Opérateurs Economiques Agréés au 3ème trimestre 2023	28
Tableau 19 : Effectif des nouvelles immatriculations des contribuables au 3ème trimestre 2023	29
Tableau 20 : Effectif des nouvelles immatriculations des véhicules au 3ème trimestre 2023	29

ANNEXES

Annexe 1: Principaux produits importés au troisième trimestre 2023 (Millions de BIF)	31
Annexe 2: Evolution de la valeur des importations et exportations 2018-T3_2023 (Millions de BIF)	32
Annexe 3: Valeur des importations et exportations selon la nomenclature CTCI (Millions de BIF)	33



SIGLES ET ABBREVIATIONS

BIF	: Francs Burundais
BRB	: Banque de la République du Burundi
CAE	: Communauté de l'Afrique de l'Est
CDA	: Commissariat des Douanes et Accises
CEEAC	: Communauté Economique des Etats d'Afrique Centrale
CEPGL	: Communauté Economiques des Pays des Grands Lacs
COMESA	: Common Market for Eastern and Southern Africa
CTI	: Commissariat des Taxes Internes et Recettes non Fiscales
CTCI rév4	: Classification Type du Commerce International, révision 4
EAC	: East African Community
EX1	: Exportation définitive
EX2	: Exportation temporaire
EX3	: Réexportation
n.d.a	: Non Dénommé Ailleurs
INSBU	: Institut National de la Statistique du Burundi
ISTEEBU	: Institut des Statistiques et d'Etudes Economiques du Burundi
OBR	: Office Burundais des Recettes
OMD	: Organisation Mondiale des Douanes
OTB	: Office du Thé du Burundi
ONU	: Organisation des Nations Unies
REGIDESO	: La Régie de Production et de Distribution d'eau et d'électricité du Burundi
RDC	: République Démocratique du Congo
SAFE	: Standart for Securing and Facilitating Global Trade
SH	: Système Harmonisé
TDU	: Territoire Douanier Unique
TEC	: Tarif Extérieur Commun
T3_2022	: Troisième trimestre 2022
T3_2023	: Troisième trimestre 2023
UE	: Union Européenne



AVANT PROPOS

Depuis l'année 2016 jusqu'à fin juin 2020, l'Office Burundais des Recettes (OBR) publiait périodiquement dans un document, la synthèse et l'analyse des opérations relatives aux échanges commerciaux des biens avec le reste du monde. Soucieux de continuer à informer ses partenaires et les utilisateurs des données statistiques, l'OBR a jugé bon d'élargir le champ d'action de ce document en y intégrant, à partir du troisième trimestre 2020, d'autres données qui pourraient servir de référence ou d'information aux différents utilisateurs de données. Ce document est dénommé « *Bulletin Trimestriel des Statistiques de l'Office Burundais des Recettes* ».

Ce bulletin traduit la volonté de l'OBR de mettre à la disposition du public (Opérateurs Economiques, Etudiants, Chercheurs, Administration, Universités ...) les données sur le commerce extérieur du Burundi, le degré d'intégration du pays dans diverses organisations régionales, le niveau d'exécution de certaines clauses réglementaires de la loi budgétaire, l'immatriculation des contribuables et des véhicules ainsi que la performance et la croissance de la collecte des recettes.

Le document présente les données du troisième trimestre 2023 qui montrent que la valeur des importations s'élève à 824 503,7 millions de BIF, tandis que celle des exportations s'élève à 169 235,07 millions de BIF. Ainsi, la balance commerciale dégage un déficit de 655 268,6 millions de BIF et un taux de couverture des importations par les exportations est de 20,5%.

Par ailleurs, 9 627 nouveaux contribuables ont été immatriculés, dont 6 653 pour la catégorie des personnes physiques et 2 954 pour la catégorie des personnes morales. De plus, pour la même période, 4 569 engins ont été immatriculés et les données révèlent que les motos et les voitures ont été les plus enregistrées aux taux de 60,5% et 18,1% respectivement.

Signalons également que la collecte des recettes au cours de la période sous analyse a connu une croissance de 18,5% par rapport à la même période de 2022 malgré une contre performante de 96,2% réalisée par rapport aux prévisions.

LE COMMISSAIRE GENERAL

Jean Claude MANIRAKIZA

INTRODUCTION

Le présent bulletin commente les statistiques sur le commerce extérieur des marchandises du Burundi et les autres statistiques de l'OBR pour une période couvrant le troisième trimestre 2023.

Il est élaboré à partir de la base de données du Système d'Information Douanier (ASYCUDA World), d'une source complémentaire qui retrace les flux des marchandises passant par les postes douaniers non encore informatisés, des données collectées par la BRB sur ses ventes de l'or non monétaire, des réexportations du kérosène et des données complémentaires fournies par l'OTB sur les exportations du thé. Les autres sources de données sont les rapports consolidés des recettes, les extractions à partir de l'application VRMS pour les véhicules immatriculés et les données sur l'immatriculation des contribuables.

Le contenu de ce document fait ressortir des informations relatives aux échanges commerciaux entre le Burundi et le reste du monde, les informations sur la politique de facilitation du commerce, l'immatriculation des contribuables et des véhicules ainsi que les recettes collectées par l'OBR pour la période concernée.

Ce bulletin comprend quatre chapitres, à savoir :

- Le cadre conceptuel et note méthodologique ;
- Les échanges commerciaux avec le reste du monde ;
- L'intégration régionale et la politique de facilitation du commerce ;
- Les autres statistiques de l'OBR.



CHAPITRE I. CADRE CONCEPTUEL ET NOTE METHODOLOGIQUE

La production du Bulletin trimestriel des statistiques de l'OBR est régie par la Loi sur la Gestion des Douanes de la Communauté Est Africaine, édition 2004; la Loi n°1/22 du 5 novembre 2021 portant révision de la Loi n° 1/11 du 14 juillet 2009, portant création, organisation, fonctionnement de l'Office Burundais des Recettes et la Loi n°1/18 du 24 juillet 2023 portant modification de la Loi n°1/08 du 20 mai 2021 portant modification de la Loi no 1/17 du 25 septembre 2007 portant organisation du Système Statistique National et ses textes d'application.

La méthodologie suivie dans l'élaboration de ce bulletin prend source principale dans les documents

«Statistique du Commerce International des Marchandises : concepts et définitions, 2010» et «Statistique du Commerce International des Marchandises ,Manuel des statisticiens, 2010» développés par le Département des Affaires Economiques et Sociales, Division de Statistique à l'ONU ainsi que dans d'autres textes et lois régissant le système statistique burundais. D'autres ouvrages et documents aussi importants sont utilisés pour confectionner ce document. Il y a entre autres, la Convention de Kyoto révisée, la Classification Type pour le Commerce International, le Tarif Extérieur Commun de l'EAC, version 2022, la Loi Budgétaire, certaines ordonnances ministérielles et les notes de service.

I.1. Principe général d'élaboration des statistiques du commerce extérieur

Selon les normes internationales de l'ONU, sont inclus dans les statistiques du commerce international des marchandises, tous les biens dont l'entrée « importation » ou la sortie « exportation » augmente ou diminue le stock des ressources matérielles du pays.

Ainsi, les données utilisées pour l'accomplissement de ce travail sont principalement issues des déclarations en douane à la suite des flux des biens sur le territoire statistique national. Exceptionnellement, les données sur les exportations du thé utilisées dans ce document sont collectées à l'Office du Thé du Burundi qui détient les informations pertinentes sur les derniers transferts de propriété après les ventes effectives du thé.

I.1.1. Système d'enregistrement

Pour l'enregistrement des opérations du commerce, le manuel des Nations Unies préconise d'adopter le système du commerce général ou spécial selon le cas. Pour des raisons pratiques liées à la compilation des statistiques sur le commerce international, le manuel des Nations Unies recommande l'utilisation du système de commerce général. C'est ce dernier qui est adopté dans l'élaboration du Bulletin Trimestriel.

Ainsi, tenant compte de cette recommandation et selon les procédures douanières en vigueur, sont inclus dans les statistiques sur le commerce international des marchandises, les biens franchissant les frontières du Burundi en vertu des régimes douaniers suivants :

A l'exportation :

- Exportation à titre définitif : exportation sans retour des produits d'origine burundaise (EX1 : régime 1000 ; EX9 : Régime 9000 : pour les marchandises ne dépassant pas 2000 dollars);
- Exportation temporaire : exportation des produits qui feront objet de retour sans changement de nature (EX2 : régimes 2000 et 2100);
- Réexportation des marchandises en suite d'admission temporaire, d'entrée en zone franche ou en suite d'entrepôt public, privé, ou spécial (EX3 : régimes 3053, 3070, 3071, 3073, 3078) et EX1 : régime 1100 qui concerne l'exportation des produits nationalisés.

A l'importation :

- Dédouanement pour une mise en consommation définitive (IM4 : régimes 4000 et 4100, et 4300 ; IM9 : Régime 9000 : pour les marchandises ne dépassant pas 2000 dollars) ;
- Entrepôt sous douane : entrepôt privé, entrepôt public, Duty Free et spécial et l'entrepôt dans le cadre du Territoire Douanier Unique (IM7 : régimes 7000, 7100, 7200, 7300 et SW7 : régime 7800) ;
- Les admissions temporaires ou en zones franches (IM5 : régimes 5000 et 5300) ;
- Les réimportations des marchandises (IM6 : régimes 6020 et 6030 et IM4 : 4200 pour les marchandises retournées) .



I.1.2. Evaluation et mesure des quantités

La valeur des importations est établie en termes CAF (Coût, Assurance et Fret) alors que celle des exportations l'est sur base FOB (Free On Bord).

Les données présentées dans le Bulletin sont en valeurs et sont exprimées en millions de Francs Burundais.

I.1.3. Classification des produits

Plusieurs classifications des produits ont été proposées selon les besoins des uns et des autres. Ici, il faut citer notamment le Système Harmonisé (SH) qui désigne et codifie les marchandises et qui ventile les marchandises selon le critère tarifaire, la Classification Type pour le Commerce International (CTCI rev.4) selon les branches d'activités, la Classification Internationale Type des Industries (CITI), etc.

Pour répondre aux multiples besoins de nos différents lecteurs, ce bulletin présente les statistiques sur le commerce extérieur selon la Nomenclature du Système Harmonisé (SH) 2022 ainsi que la Nomenclature de la Classification Type du Commerce International (CTCI rev.4).

Alors que la CTCI tient compte de l'utilisation économique des produits, le SH se base sur le critère tarifaire.

I.2. Principes d'élaboration des autres statistiques de l'OBR

Cette partie concerne la méthodologie utilisée dans le traitement des autres données figurant dans ce bulletin. Il s'agit des données sur l'immatriculation des contribuables, l'immatriculation des véhicules ainsi que les données sur la performance et la croissance dans la collecte des recettes.

L'enregistrement des contribuables est fait au niveau de la Direction en charge de l'immatriculation des contribuables. Certains contribuables sont immatriculés lors des descentes d'immatriculation et de fiscalisation organisées par cette Direction en collaboration avec d'autres comme la Direction des Petits et Micros Contribuables et la Direction en charge de la Communication. Les autres contribuables viennent se faire immatriculer de leur propre gré à la même Direction. Les données y relatives sont compilés mensuellement en distinguant les personnes morales et les personnes physiques.

Pour ce qui est des immatriculations des véhicules, l'enregistrement est fait dans l'application dénommée VRMS (Véhicules Registration Management System). Un fichier de nouvelles immatriculations est extrait et exporté vers Excel pour subir des traitements appropriés. Les données d'immatriculation des véhicules présentées dans ce bulletin font référence aux plaques/cartes d'immatriculation octroyées aux véhicules ayant fait objet de l'une ou l'autre des opérations de nouvel enregistrement, de transfert ou de changement d'usage.

Quant aux données sur les recettes, elles sont fournies par la Direction des Finances de l'OBR. Les données compilées par bureau et par grand compte sont envoyées à la Direction de la Planification Stratégique et Etudes pour traitement et analyse.

I.3. Traitement des données et production des tableaux

Le traitement des données se fait avec le logiciel Excel. Les données sur les exportations du thé collectées auprès des services de la Douane sont remplacées par les données fournies par l'Office du Thé du Burundi car le transfert de propriété se constate une fois le thé vendu. Les clés de répartition entre les pays consommateurs du thé sont fournies par l'OTB à l'INSBU et à la BRB.

I.4. Limites

Les données présentées ici ne comprennent pas les données des transactions commerciales transfrontalières informelles dont la source principale est l'enquête conjointement réalisée par la Banque Centrale et l'INSBU ainsi que les données sur la valeur des importations et des exportations de l'énergie électrique devant être fournies par la REGIDESO.



CHAPITRE II : ECHANGES COMMERCIAUX AVEC LE RESTE DU MONDE

Le développement de ce chapitre sur les échanges commerciaux avec le reste du monde concerne les indicateurs du commerce extérieur, les statistiques sur les exportations, les principaux produits d'importation et d'exportation, les marchés d'écoulement des produits locaux, et enfin les marchés d'approvisionnement pour le Burundi.

Quelques produits Exportés par le Burundi



Quelques produits Importés par le Burundi



II.1. Indicateurs du commerce extérieur

Le commerce extérieur du Burundi est composé des flux sur les importations et sur les exportations. Ces flux permettent de dégager la balance commerciale et le taux de couverture des importations par les exportations.

II.1.1. Les flux des marchandises et la balance commerciale

Les exportations du Burundi ont augmenté au troisième trimestre 2023.

Au cours du trimestre sous analyse, les exportations globales du pays ont augmenté de 147,5% passant de 68 387,6 millions BIF en 2022 à 169 235,1 millions BIF en 2023. Cette augmentation est due à la vente de l'or non monétaire au cours de ce trimestre

Les importations du pays ont augmenté au troisième trimestre 2023.

Au cours de la période sous analyse, La valeur des importations a augmenté de 24,9% passant de 659 648, 1 millions de BIF en 2022 à 824 503,7 millions BIF en 2023.

Les échanges commerciaux ont augmenté pour le troisième trimestre 2022.

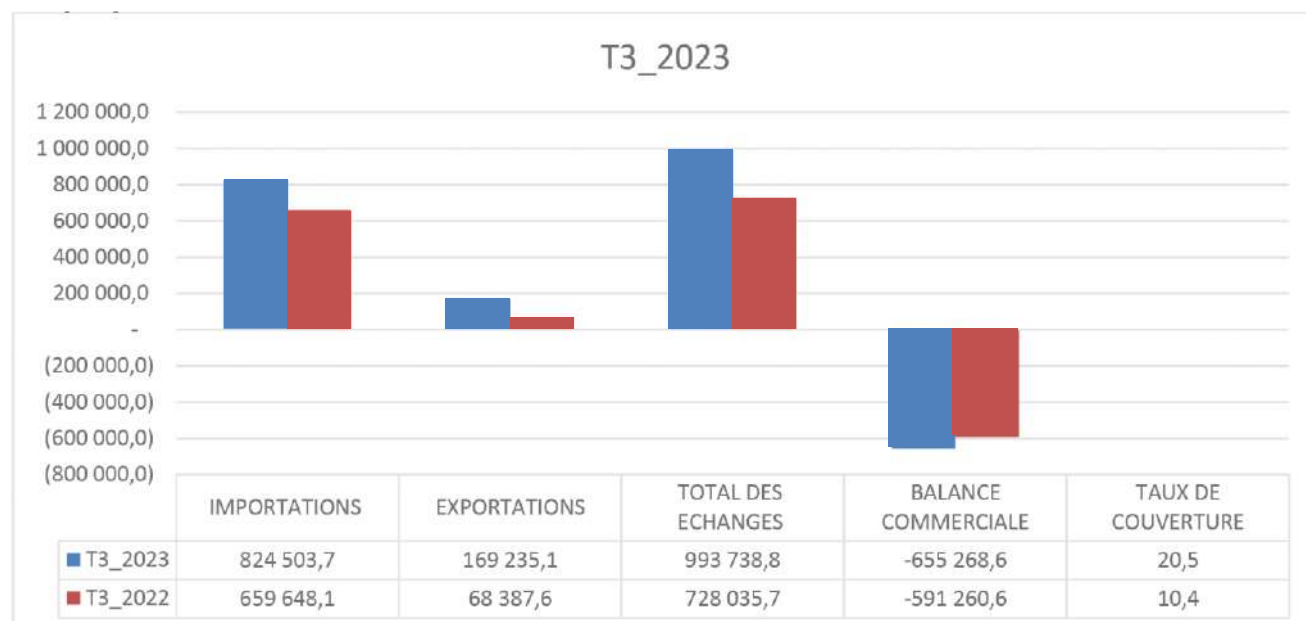
Les échanges commerciaux ont augmenté de 36,5% par rapport à la même période de 2022 passant de 728 035,5 millions de BIF en 2022 à 993 738,8 millions de BIF en 2023.

Le déficit de la balance commerciale s'est détérioré davantage au cours du troisième trimestre 2023.

Les importations ayant augmenté plus que les exportations, les termes de la balance commerciale se sont détériorés de 10,8%. Elle passe de -551 260,6 millions BIF en 2022 à -655 268,60 millions BIF en 2023. Le taux de couverture des importations par les exportations a quant à lui augmenté au troisième trimestre 2023, passant de 10,4% en 2022 à 20,5% en 2023.



Graphique 1 : Les indicateurs du commerce extérieur du Burundi au troisième trimestre 2023 versus 2022



Source : Base des données du système ASYCUDA et bases complémentaires

II.2. Statistiques des exportations et importations

Ce paragraphe fournit l'information sur les exportations et les importations. Pour les exportations, ce paragraphe distingue les exportations définitives des produits locaux, les exportations temporaires et les réexportations. Quant aux importations, il met en évidence les mises en consommations directes, les mises en entrepôt, les admissions temporaires et les réimportations. En plus de cette présentation générale, il est mis en exergue les principaux produits d'exportation et d'importation en se basant sur la nomenclature SH à 4 positions. Ici le critère retenu est un minimum de 1% de la valeur totale des exportations et des importations.

II.2.1. Exportations domestiques versus Réexportations

Le montant global des exportations au troisième trimestre 2023 se répartit en exportations définitives des produits domestiques pour une valeur de 155 852,4 millions de BIF, des exportations temporaires pour une valeur de 6 242,05 millions de BIF et 7 140,6 millions de BIF pour les réexportations, selon les procédures douanières.

Comparativement à la même période de 2022, toutes les composantes des exportations ont augmenté. Les exportations définitives des produits locaux ont augmenté de 159,9% ; les exportations temporaires de 32,1% et les réexportations de 93,0%. Globalement, les exportations totales ont augmenté de 147,5% en passant de 68 387,6 millions de BIF au troisième trimestre 2022 à 169 235,1 millions de BIF en 2023 comme le montre le tableau 1.



Tableau 1 : Valeurs des exportations au troisième trimestre selon les régimes douaniers (Millions de BIF)

Type flux	TYPES	Regime	Nom flux	T3_2023	T3_2022	Variation en %
Exportations définitifs des produits locaux	EX1	1000	Exportations définitives de produit national	149 752,1	57 462,3	160,6
	EX9	9000	Exportations définitives de produit national ne dépassant pas 2000 USD	6 100,3	2 502,4	143,8
TOTAL DES EXPORTATIONS DEFINITIVES DES PRODUITS LOCAUX				155 852,4	59 964,6	159,9
Exportations temporaires	EX2	2000	Exportation temporaire de produit national	3 815,1	4 722,5	-19,2
		2100	Exportation temporaire de produit nationalisé	2 426,9	1,4	174 288,4
TOTAL DES EXPORTATIONS TEMPORAIRES				6 242,1	4 723,9	32,1
Réexportation	EX3	3050	Réexportation en suite d'admission temporaire	306,5	346,7	- 1,6
		3053	Réexportation en suite d'entrée en zone franche	2 681,6	221,9	1 108,2
		3078	Réexportation en suite de mise en entrepôt dans le cadre du TDU	2 110,2	2 195,1	-3,9
	EX1	1100	Exportations des produits nationalisés	2 042,3	935,3	118,4
TOTAL DES REEXPORTATIONS				7 140,6	3 699,1	93,0
TOTAL DES EXPORTATIONS ET REEXPORTATIONS				169 235,1	68 387,6	147,5

Source : Base des données extraites du système ASYCUDA et bases complémentaires

II.2.2. Principaux produits domestiques exportés

Plus de 92% de la valeur des exportations des produits locaux sont dominés par 9 produits.

Les exportations du Burundi au troisième trimestre 2023 sont essentiellement dominées par l'or non monétaire, le thé, le café, les cigarettes, la farine de blé, les barres de fer, les savons et les minerais des 3T qui totalisent à eux seuls 92,5% de la valeur totale des exportations des produits locaux. Leurs proportions se présentent comme suit : L'or (55,7%), le thé (7,2%) ; le café (5,6%) ; cigares et cigarettes (5,2%) ; farine de blé (4,4%) ; les barres de fers (4,2%), les bières (3,3%) ; savons (3,2%) et les Minerais des 3T (2,5%).

Comparativement à la même période de 2022, la valeur des exportations des produits locaux a augmenté de 147,5%, passant de 68 387,6 millions de BIF en 2022 à 169 235,1 millions de BIF 2023.



Tableau 2 : Principaux produits domestiques exportés au troisième trimestre 2023 (Millions de BIF)

HS	Produit	T3 2023		T3 2022		Variation en %
		VALEUR	Part en %	VALEUR	Part en %	
7108	Or non monétaire	86 790,1	55,7	-	-	-
0902	Thé	11 338,6	7,3	14 973,8	25,0	- 24,3
0901	Café	10 708,2	6,9	19 879,2	33,2	- 46,1
2402	Cigares cigarillos et cigarettes, en tabac ou en succédanés de tabac.	8 087,7	5,2	4 738,9	7,9	70,7
1101	Farines de froment (blé) ou de méteil	6 785,2	4,4	5 665,2	9,4	19,8
7214	Barres en fer ou en aciers non alliés	6 568,4	4,2	1 824,3	3,0	260,1
2203	Bières de malt.	5 176,9	3,3	5 329,7	8,9	- 2,9
3401	Savons	4 871,0	3,1	583,5	1,0	734,8
2615	Minerais de niobium, de tantale, de vanadium	3 902,9	2,5	752,4	1,3	418,7
2208	Alcool éthylique non dénaturé d'un titre alcoométrique volumique de moins de 80 % vol;	2 504,2	1,6	-	-	-
2611	Minerais de tungstène et leurs concentrés	1 672,6	1,1	-	-	-
7210	Produits laminés plats, en fer ou en aciers non alliés	-	-	3 605,7	6,0	- 100,0
2302	Sons, remoulages et autres résidus, même agglomérés sous forme de pellets	-	-	738,0	1,2	- 100,0
Principaux produits		148 405,8	95,2	58 090,7	96,9	152,6
Autres		7 515,7	4,8	1 873,9	3,1	297,4
Total des exportations domestiques		155 921,5	100,0	59 964,6	100,0	157,1

Source : Base des données extraites du système ASYCUDA et bases complémentaires

II.2. 3. Statistiques des importations

La valeur des importations du pays a augmenté au cours du troisième trimestre 2023.

Les importations du troisième trimestre 2023 s'élèvent à 824 503,7 millions de BIF. Selon les régimes douaniers en vigueur aujourd'hui au Burundi, ce montant est réparti en régime commun composés des mises en consommation directes (370 326,9 millions de BIF) et régime économique composés des mises en entrepôt, les admissions temporaires et les réimportations (454 176,8 millions de BIF). (Cfr Tableau 3)

De façon globale, les importations du pays sont essentiellement dominées par les produits pétroliers à hauteur de (24,5%), suivi des voitures de tourisme (3,8%), du Ciment (3,0%), des médicaments (2,4%) et du sucre (2,3%). Par rapport à la même période de 2022, la valeur des produits importés au cours de ce trimestre a connu une augmentation de 25,0%, passant de 659 648,1 millions de BIF en 2022 à 824 503,7 millions de BIF en 2023. (Cfr Annexe 1)

La valeur des importations à taxation spécifique a augmenté au troisième trimestre 2023.

Les produits à taxation spécifique sont des produits qui ont un système de taxation spécifique régie par la loi budgétaires 2023-2024. Au cours de cette période, la valeur des importations de ces produits représentent 30,9% du total des importations. Par rapport à la même période de 2022,

la valeur des importations de ces produits a augmenté de 27,6% passant de 199 822,2 millions BIF à 255 069,6 millions BIF. Les produits pétroliers viennent en première position, suivi du sucre et des véhicules âgés de 10 ans qui à eux seuls détiennent 92,7% du total des importations de ces produits .



La valeur des importations des produits sensibles a augmenté au cours du troisième trimestre 2023.

Les produits sensibles font partie des importations du pays soumis à une tarification spéciale telle que définie dans la deuxième partie du Tarif Extérieur Commun de la Communauté d'Afrique de l'Est. La valeur des importations de ces produits a augmenté de 99,6% entre les deux périodes en comparaison, passant de 21 423,6 millions BIF en 2022 à 42 768,1 millions BIF en 2023.

Le sucre, la farine de blé, le riz et le maïs et les tissus sont les 5 premiers produits sensibles qui ont été les plus importés pendant la période concernée. Ils totalisent à eux seuls 98,0% de la valeur de ces produits. Leurs proportions respectives dans la valeur des importations des produits sensibles sont 44,9% ;18,1% ;17,9% ; 13,4% et 3,8%. Les informations sont présentées dans le tableau 5.

Tableau 3: Importations au troisième trimestre 2023 selon les régimes douaniers (Millions de BIF)

TYPE DE FLUX		REGIME	NOM DU REGIME	T3_2023	T3_2022	Variation en %
VALEUR DES IMPORTATIONS SOUS LE REGIME COMMUN	IM4. Mise en consommation directe des biens d'une valeur supérieure à 2000 USD	4000	Mise en consommation directe	348 460,3	292 832,4	19,00
		4100		5 828,7	6 527,7	-10,71
		4300		210,8		
	IM9: Mise en consommation directe des biens d'une valeur inférieure à 2000USD	9000	Mise en consommation en régime simplifié	15 827,2	10 608,7	49,19
VALEUR DES IMPORTATIONS SOUS LE REGIME COMMUN				370 326,9	309 968,72	19,47
REGIMES ECONOMIQUES	IM5: Régime des admissions temporaires	5000	Admission temporaire	100,1	43,1	132,28
		5300	Entrée en zone franche	2 655,8	174,5	1 422,17
	IM6: Réimportation	6020	Réimportation en suite d'une exportation temporaire	2 409,2	2 778,7	-13,30
	SW7: Mise en entrepôt dans le cadre du TDU	7100	Entrée en entrepôt public		85,1	-100,00
		7200		18,5	115,2	-83,91
	7800	Entrée en entrepôt dans le cadre du TDU	448 993,3	346 482,9	29,59	
IMPORTATIONS SOUS LES REGIMES ECONOMIQUES				454 176,8	349 679,4	29,9
TOTAL DES IMPORTATIONS				824 503,7	659 648,1	25,0

Source : Base des données extraites du système ASYCUDA et bases complémentaires



Tableau 4 : Valeurs des importations à taxation spécifique au troisième trimestre 2023 (Millions de BIF)

Produit	T3 2023		T3 2022		Variation %
	Valeur	Part en %	Valeur	Part en %	
Produits pétroliers	198 269,9	77,7	150 326,9	75,2	31,9
Sucre	20 460,5	8,0	13 519,8	6,8	51,3
Véhicules agés de 10 ans et plus	17 696,6	6,9	18 678,1	9,3	-5,3
Bière	4 613,9	1,8	3 456,6	1,7	33,5
Boissons non alcoolisées	4 476,7	1,8	2 042,3	1,0	119,2
Tissus	4 017,8	1,6	2 744,7	1,4	46,4
Soude caustique	2 807,1	1,1	-	-	
Vins et spiritueux	1 683,8	0,7	1 130,8	0,6	48,9
Alcool et liqueurs	511,0	0,2	3 294,1	1,6	-84,5
Eaux minérales	414,6	0,2	6,4	0,0	6 391,6
Cigarettes contenant du tabac	108,6	0,0	4 316,6	2,2	-97,5
Lait liquide importé	9,2	0,0	306,0	0,2	-97,0
Total Produits à taxation spécifique	255 069,6	30,9	199 822,2	30,3	27,6
Autres	569 434,1	69,1	459 825,9	69,7	23,8
Total imports	824 503,7	100,0	659 648,1	100,0	25,0

Source : Base des données extraites du système ASYCUDA et bases complémentaires

Tableau 5 : Importations des produits sensibles au troisième trimestre 2023 (Millions de BIF)

HS4	Produit	T3 2023		T3 2022		Variation en %
		Valeur	Part en %	Valeur	Part en %	
1701	Sucre	19 190,7	44,9	13 525,9	0,6	41,9
1101	Farines de froment (blé) ou de méteil	7 744,4	18,1	37,2	0,0	20 709,3
1006	Riz.	7 650,9	17,9	6 649,9	0,3	15,1
1005	Maïs.	5 717,4	13,4	38,2	0,0	14 857,2
5212	Autres tissus de coton.	1 604,3	3,8	1,2	0,0	128 779,1
1102	Farines de céréales autres que de froment	433,1	1,0	0,3	0,0	130 627,2
5208	Tissus de coton, contenant au moins 85 % en poids de coton, d'un poids n'excédant pas 200 g/m ² .	134,1	0,3	10,0	0,0	1 239,4
0402	Lait et crème de lait, concentrés ou additionnés de sucre	83,0	0,2	243,8	0,0	-66,0
0406	Fromages et caillebotte.	75,0	0,2	60,1	0,0	24,7
0401	Lait et crème de lait, non concentrés	65,6	0,2	65,6	0,0	-0,1
6302	Linge de lit, de table et de toilette	45,2	0,1	4,0	0,0	1 030,2
0403	Babeurre, lait et crème caillés, yoghourt	11,6	0,0	4,0	0,0	191,0
5513	Tissus de fibres synthétiques discontinues, contenant moins de 85 % en poids de ces fibres, d'un poids n'excédant pas 170 g/m ² .	7,3	0,0	781,6	0,0	-99,1
5514	Tissus de fibres synthétiques discontinues, contenant moins de 85 % en poids de ces fibres, d'un poids excédant 170 g/m ² .	5,5	0,0	1,6	0,0	236,1
Total produits sensibles		42 768,1	5,2	21 423,6	3,2	99,6
Autres		781 735,6	94,8	638 224,5	96,8	22,5
Total imports		824 503,7	100,0	659 648,1	100,0	25,0

Source : Base des données extraites du système ASYCUDA et bases complémentaires



II.3. Marché extérieur d'écoulement et d'approvisionnement

Dans cette partie, il est mis en évidence la part de chacun des 5 Continents dans le total des exportations et importations du Burundi ainsi que ses relations commerciales avec les différents pays du monde.

II.3.1 Le volume des échanges du pays par continent

Les produits burundais principalement vendus Asie.

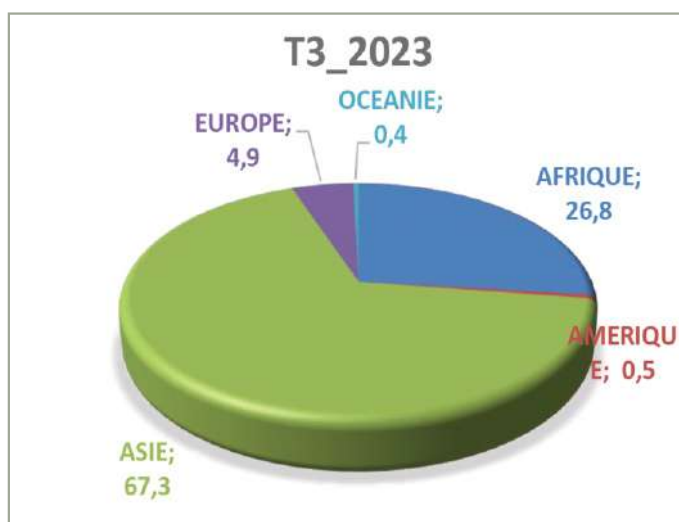
Les produits domestiques sont principalement écoulés sur le marché asiatique, africain et européen avec respectivement 64,3% ; 26,8% et 4,9% au cours du troisième trimestre 2023. Par rapport à la même période de 2022, la structure des exportations domestiques vers les différents continents n'a pas changé. La valeur des exportations des produits locaux a augmenté de 157,1% entre les deux périodes

en comparaison. Comme le montre le graphique 2, les exportations des produits burundais dans le continent asiatique et africain ont augmenté respectivement de 101,3% et 23,6% tandis que celles à destination de l'Europe et d'Amérique ont diminué respectivement de 36,6% et 30,8%. L'augmentation de la valeur des exportations vers l'Asie est due à d'exportations de l'or au cours du trimestre sous analyse.

Plus de la moitié des importations du pays proviennent de l'Asie

Comme le montre le graphique 3, au cours du troisième trimestre, l'Asie constitue le principal marché d'approvisionnement du Burundi avec 54,3% de la valeur totale des biens importés, suivi de l'Afrique (28,2 %), de l'Europe (12,2%), de l'Amérique (1,2%) et enfin de l'Océanie (0,03%). Ainsi donc, par rapport à la même période de 2022, la structure des importations est restée inchangé.

Graphique 2 : Exportations par continent au troisième trimestre 2023 et 2022 (en %)



Source : Base de données Asycuda World et bases complémentaires



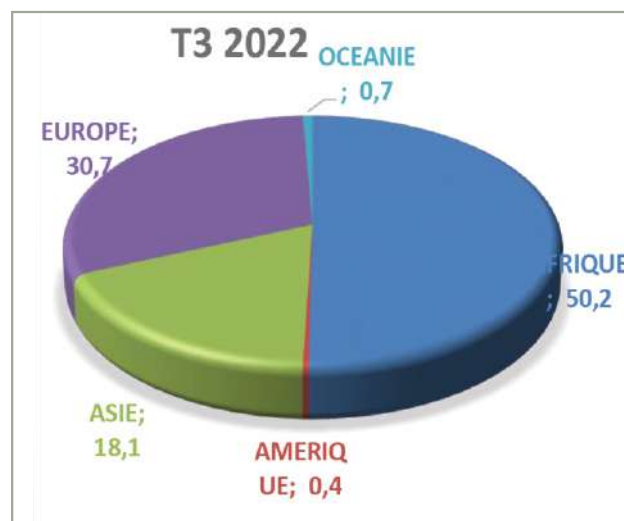
Source : Base de données Asycuda World et bases complémentaires



Graphique 3 :Part des Continents dans les importations du pays au troisième trimestre 2023 vs 2022 (en %)



Source : Base de données Asycuda World et bases complémentaires



Source : Base de données Asycuda World et bases complémentaires

II.3.2. Les principaux partenaires du pays.

Au cours du troisième trimestre 2023, trente trois pays constituent le marché d'écoulement des produits domestiques burundais tandis que quatre vingt douze pays sont les fournisseurs du Burundi. Selon le critère fixé (avoir 1% de la valeur globale des importations ou exportations),

10 pays sont classés comme principaux pays de destination et contribuent à hauteur de 95,8% alors que 18 pays sont classés comme principaux fournisseurs du pays et contribuent à hauteur de 89,9%.

II.3.2.1. Les principaux pays d'exportation

Près de 60% de la valeur des exportations du Burundi sont acheminées vers les Emirats Arabes unis.

Le marché d'écoulement des produits burundais est à 59,9% constitué des ventes vers les Emirats Arabes Unis. C'est principalement l'or à usage non monétaire qui y est vendu.

Elle est suivie de la RDC (17,4%) , le Soudan (4,4%), la Chine (3,2%) et l'Oman (2,4%).

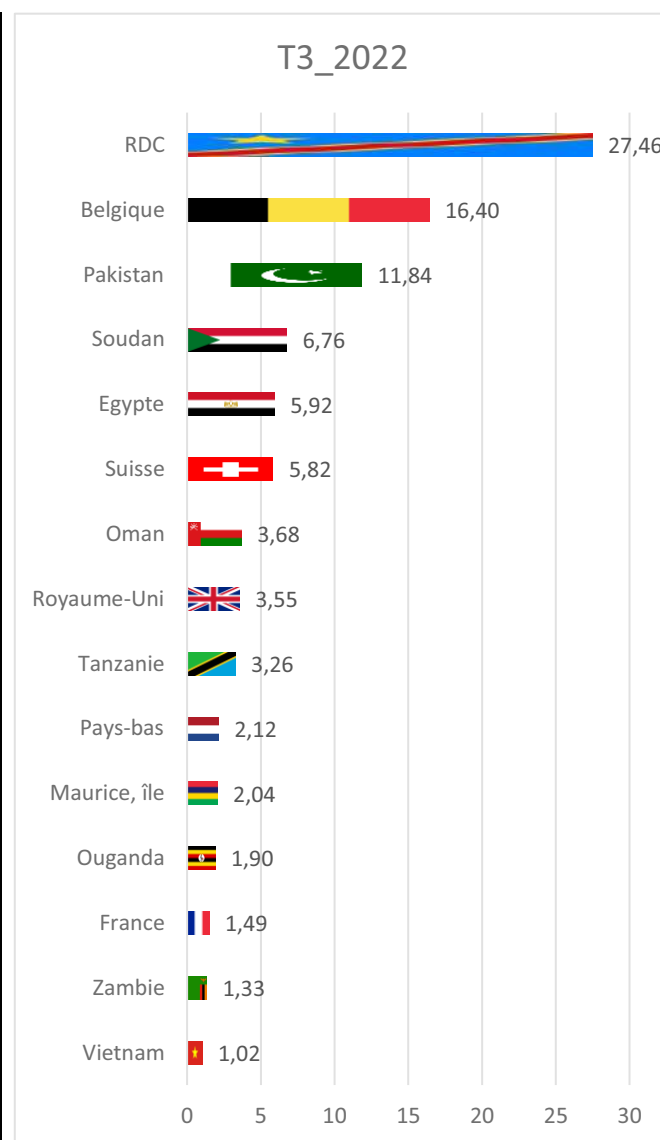
Les exportations vers la RDC, de la zambie et le Soudan ont augmenté respectivement de 122 %, 65% et de 69% tandis que celles à destination de la Chine et de la Suisse ont diminué de 63% et de 9% au cours du trimestre sous analyse par rapport à la même période de 2022.



Graphique 4 : Les principaux pays de destination des exportations au troisième trimestre 2023 et 2022 (%)



Source : Base de données Asycuda World et base complémentaires



Source : Base de données Asycuda World et base complémentaires

II.3.2.2. Principaux fournisseurs du Burundi

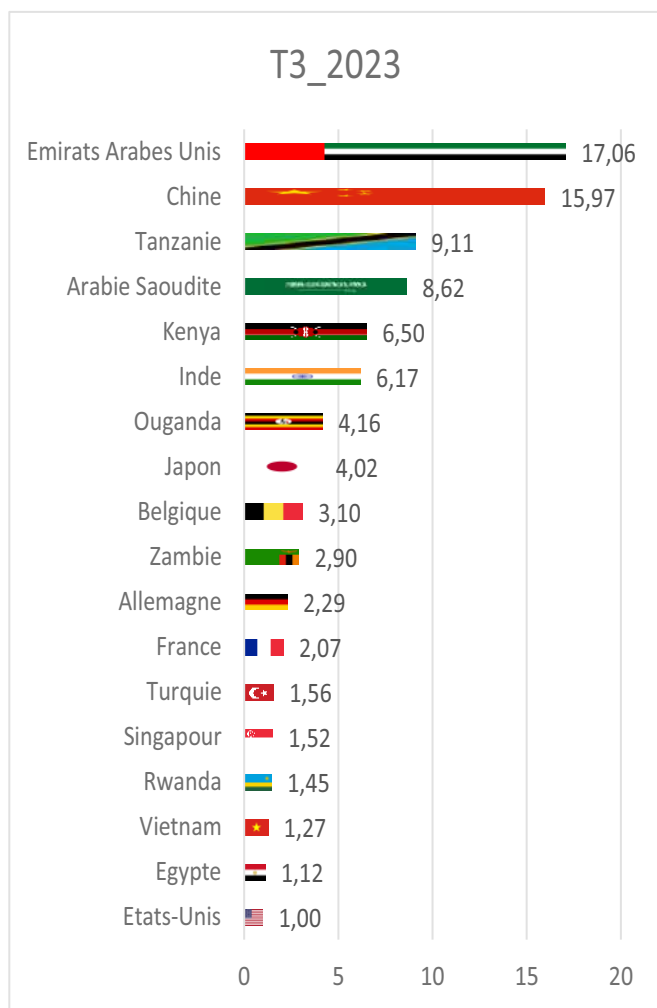
Plus de 50% des importations du pays viennent des pays asiatiques. Elles sont dominées principalement par les produits pétroliers

Au cours du troisième trimestre 2023 ; parmi les principaux fournisseurs du pays, les pays asiatiques constituent le principal marché d'approvisionnement du Burundi et contribuent à eux seuls à hauteur de 51,8%. Il s'agit des Emirats Arabes Unis (17,1%), la Chine (15,9%), Arabie Saoudite (8,6%) l'Inde (6,2%) et du Japon (4,02%). Parmi les principaux pays fournisseurs, les pays africains ont contribué à hauteur de 25,2% du total des importations et la Tanzanie vient en tête avec 9,1% de la valeur totale des importations pendant la période indiquée. Les autres pays africains qui sont parmi les principaux fournisseurs sont le Kenya (6,5%), l'Ouganda (4,2%), la Zambie (2,9%), le Rwanda (1,4%) et l'Egypte (1,1%).

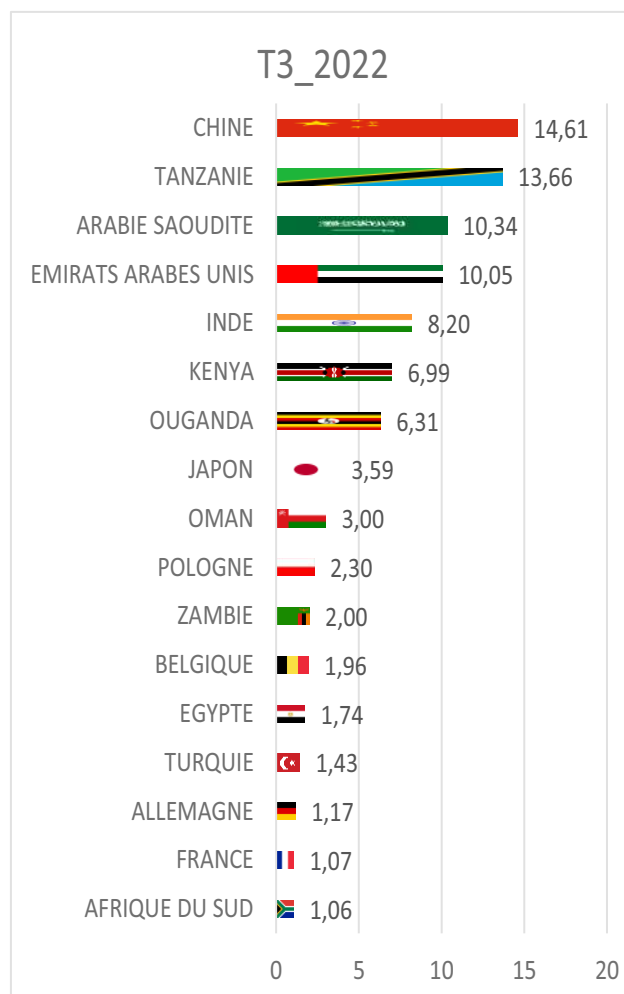


Par rapport à la même période de 2022, les importations originaires des Emirats Arabes Unis , de la Tanzanie, de la Belgique, de la Chine, du Japon, de la France, et de la Zambie ont connu une augmentation respective de 165%; 103% ; 111% ; 67% ; 104% ; 154% tandis que celles originaires d'Arabie Saoudite et de l'Ouganda ont diminué respectivement de 38% et 28%.

Graphique 5 : Les principaux pays d'origine des importations au troisième trimestre 2023 et 2022 (en %)



Source : Base de données Asycuda World et base complémentaires



Source : Base de données Asycuda World et base complémentaires



CHAPITRE III. INTEGRATION REGIONALE ET POLITIQUE DE FACILITATION DU COMMERCE

L'intégration économique est un processus d'unification des politiques économiques entre différents Etats qui passe par l'abolition partielle ou totale des restrictions tarifaires (Droits de Douanes ou autres taxes de portes) et non tarifaires sur le commerce. Ces politiques économiques sont sous plusieurs formes : zone de libre-échange, union douanière,

marché commun, union économique et monétaire. Le Burundi est membre de certaines organisations économiques régionales et sous-régionales comprenant, entre autres, la CAE, le COMESA, la CEPGL et la CEEAC. Dans les paragraphes suivants, une analyse des échanges intra-communautaires et bilatéraux est faite.

III.1. Les échanges du Burundi par zone d'intégration économique

III.1.1. Echanges du pays avec la Communauté d'Afrique de l'Est (CAE)

La CAE est une Organisation économique des pays d'Afrique de l'Est et regroupe actuellement sept pays à savoir : le Burundi, le Kenya, l'Ouganda, le Rwanda, le Soudan du Sud, la Tanzanie et la RDC qui vient d'intégrer cette Communauté très récemment en mars 2022. Cette Communauté est d'une importance capitale pour le pays.

Les ventes des produits locaux dans la Communauté d'Afrique de l'Est ont augmenté.

Les exportations du pays vers la CAE au troisième trimestre 2023 s'élèvent à 32 157,3 millions BIF représentant 20,6% de la valeur totale des exportations des produits locaux. Avec l'intégration de la RDC, les exportations des produits locaux vers ce dernier viennent en tête avec 84,4% des ventes du pays vers cette Communauté. Comparativement à la même période de 2022,

les exportations vers les pays de la CAE ont augmenté de 61,2 % passant de 19 944,2 millions BIF en 2022 à 32 157,3 millions de BIF en 2023. Les exportations vers le Kenya, du Rwanda, de la Tanzanie ont augmenté respectivement de 157,5% ; 459,1% et 71,5 % tandis que celles à destination de l'Ouganda ont diminué de 50%.

Près de 20% des importations du Burundi viennent de la Communauté d'Afrique de l'Est

Les produits originaires de la CAE, au cours du troisième trimestre 2023 représentent 22,0% du total des importations. C'est la Tanzanie qui vient en tête avec 41,4%, suivi du Kenya (29,5%) et de l'Ouganda (18,6%).

Par rapport à la même période de 2022, les importations en provenance de cette Communauté ont globalement diminué de 1,5% passant de 184 336,6 millions en 2022 à 181 564,9 millions de BIF en 2023.



Tableau 6 : Exportation du Burundi vers la CAE au troisième trimestre 2023 (Millions de BIF)

PAYS	T3 2023		T3 2022		Variation en %
	Valeur	Part en %	Valeur	Part en %	
KENYA	913,5	2,8	354,7	1,8	157,5
OUGANDA	569,4	1,8	1138,9	5,7	-50,0
RDC	27 148,5	84,4	16464,2	82,6	64,9
RWANDA	172,1	0,5	30,8	0,2	459,1
TANZANIE	3 353,8	10,4	1955,6	9,8	71,5
TOTAL CAE	32 157,3	20,6	19 944,2	33,3	61,2
AUTRES	123 764,3	79,4	40 020,5	66,7	209,3
TOTAL EXPORTS	155 921,5	100,0	59 964,6	100,0	160,0

Source : Base de données extraites d'Asycuda World et bases complémentaires

Tableau 7: Importations en provenance de la CAE au troisième trimestre 2023 (Millions de BIF)

PAYS	T3 2023		T3 2022		Variation en %
	Valeur	Part en %	Valeur	Part en %	
KENYA	53 569,2	29,5	46 100,9	25,0	16,2
OUGANDA	34 297,5	18,9	41 605,3	22,6	-17,6
RDC	6 620,4	3,6	5 031,2	2,7	31,6
RWANDA	11 976,2	6,6	1 476,5	0,8	711,1
S SOUDAN	13,8	0,0	-	-	
TANZANIE	75 087,7	41,4	90 123,0	48,9	-16,7
TOTAL EAC	181 564,9	22,0	184 336,9	27,9	-1,5
AUTRES	642 938,8	78,0	475 311,3	72,1	35,3
TOTAL IMPORTS	824 503,7	100,0	659 648,1	100,0	25,0

Source : Base de données extraites d'Asycuda World et bases complémentaires.

III.1.2. Echanges au sein du Marché Commun de l'Afrique Orientale et Australe (COMESA)

Le COMESA (Common Market for Eastern and Southern Africa) est une Communauté qui compte pour le moment 19 pays dont le Burundi, les Iles Comores, la République Démocratique du Congo (RDC), le Djibouti, l'Égypte, l'Érythrée, l'Éthiopie, le Kenya, la Libye, Madagascar, le Malawi, l'Île Maurice, le Rwanda, les Iles Seychelles, le Soudan, le Swaziland, l'Ouganda, la Zambie et le Zimbabwe. A l'exception de la Tanzanie et le Soudan du Sud, les autres pays membres de la CAE sont membres du COMESA.

La RDC détient plus de 70% des exportations du Burundi dans les pays membres du COMESA au cours du troisième trimestre 2023.

Le marché d'écoulement des produits burundais détenu par les pays membres du COMESA représente 24,5% du total des exportations. La RDC détient à elle seule 70,9% de la valeur totale des exportations vers cette Communauté. Elle est suivie du Soudan, de la Zambie et du Kenya qui ont respectivement 17,9% ;4,6% et 1,5%.

Par rapport à la même période de 2022, les exportations vers cette Communauté ont augmenté de 38,6% passant de 27 617,1 millions de BIF en 2022 à 38 274,6 millions de BIF en 2023.



Le Kenya est le principal marché d'approvisionnement des biens originaires du COMESA.

Les importations du pays en provenance du COMESA représentent 17,5% de la valeur totale des importations du pays au cours du troisième trimestre 2023. Le Kenya, l'Ouganda, la Zambie, le Rwanda et l'Égypte occupent les cinq premières places dans les importations des produits originaires du COMESA et totalisent à eux seuls 92,1% de la valeur des importations en provenance de cette Communauté. Par rapport à la même période de 2022, les importations en provenance de cette Communauté ont augmenté de 17,2% passant de 123 199,8 millions BIF en 2022 à 144 436,3 millions BIF en 2023.

Tableau 8: Exportation vers COMESA au troisième trimestre 2023 vs 2022 (Millions de BIF)

PAYS	T3 2023		T3 2022		Variation en %
	Valeur	Part en %	Valeur	Part en %	
Egypte	201,7	0,5	3552,3	12,9	-94,3
Île Maurice	483,7	1,3	1223,0	4,4	-60,5
Kenya	913,5	2,4	354,7	1,3	157,5
Ouganda	569,4	1,5	1138,9	4,1	-50,0
RDC	27 148,5	70,9	16464,2	59,6	64,9
Rwanda	172,1	0,4	30,8	0,1	459,1
Seychelles	136,3	0,4			
Soudan	6 837,0	17,9	4051,8	14,7	68,7
Zambie	1 774,9	4,6	799,5	2,9	122,0
Zimbabwe	37,7	0,1	0,4	0,0	9060,5
Madagascar			1,6	0,0	-100,0
TOTAL COMESA	38 274,6	24,5	27 617,1	46,1	38,6
AUTRES	117 646,9	75,5	32 347,5	53,9	263,7
Grand Total	155 921,5	100,0	59 964,6	100,0	160,0

Source: Base de données Asycuda World et bases complémentaires

Tableau 9: Importations originaires du COMESA au troisième trimestre 2023 vs 2022 (Millions de BIF)

PAYS	T3 2023		T3 2022		Variation en %
	Valeur	Part en %	Valeur	Part en %	
Egypte	9 201,4	6,4	11 500,4	9,3	-20,0
Île Maurice	427,9	0,3	-	-	
Kenya	53 569,2	37,1	46 100,9	37,4	16,2
Malawi	301,3	0,2	242,5	0,2	24,3
Ouganda	34 297,5	23,7	41 605,3	33,8	-17,6
RDC	6 620,4	4,6	5 031,2	4,1	31,6
Rwanda	11 976,2	8,3	1 476,5	1,2	711,1
Seychelles	3,0	0,0			
Swaziland	4 109,8	2,8	3 892,8	3,2	5,6
Zambie	23 929,4	16,6	13 182,6	10,7	81,5
Ethiopie			13,05	0,01	-100,0
Mauritanie			154,65	0,13	-100,0
TOTAL COMESA	144 436,3	17,5	123 199,8	18,7	17,2
AUTRES	680 067,4	82,5	536 448,3	81,3	26,8
Grand Total	824 503,7	100,0	659 648,1	100,0	25,0

Source: Base de données Asycuda World et bases complémentaires



III.1.3. Echanges au sein de la Communauté Economique des Pays des Grands Lacs (CEPGL)

La Communauté Economique des Pays des Grands Lacs est composée de 3 pays de l'Afrique Centrale à savoir le Burundi, le Rwanda, la RDC et ces derniers effectuent des échanges commerciaux entre eux.

Les pays membres de la CEPGL ont consommé 17,5% des produits burundais au cours du troisième trimestre 2023.

Au cours du troisième trimestre 2023, les exportations vers les pays membres de la CEPGL s'élèvent à 27 320,6 millions de BIF, soit 17,5% du total des exportations des produits locaux et sont à 99,4% acheminées vers la RDC. Comparativement à la même période de 2022, la valeur des exportations vers la CEPGL a augmenté de 65,6% passant de 16 495,0 millions BIF en 2022 à 27 320,6 millions BIF en 2023.

Le Burundi a importé peu de la CEPGL au cours du troisième trimestre 2023.

Les importations du Burundi des produits originaires de la CEPGL représentent seulement 2,3% de la valeur totale des importations. Les importations des biens originaires du Rwanda représentent 64,4% tandis que celles d'origine congolaise valent 35,6% du total des importations originaires de ce bloc économique. Par rapport à la même période de 2022, la valeur des importations des produits originaires de cette Communauté a augmenté de 185,8% passant de 6 507,6 millions à 18 596,6 millions de BIF.

Tableau 10: Exportations vers les pays de la CEPGL au troisième trimestre 2023 (Millions de BIF)

PAYS	T3 2023		T3 2022		Variation en %
	Valeur	Part en %	Valeur	Part en %	
RDC	27 148,5	99,4	16 464,2	99,8	64,9
Rwanda	172,1	0,6	30,8	0,2	459,1
TOTAL CEPGL	27 320,6	17,5	16 495,0	27,5	65,6
AUTRES	128 600,9	82,5	43 469,7	72,5	195,8
TOTAL EXPORTS	155 921,5	100,0	59 964,6	100,0	160,0

Source: Base de données Asycuda World et bases complémentaires

Tableau 11: Importations dans les pays de la CEPGL au troisième trimestre 2023 (Millions de BIF)

PAYS	T3 2023		T3 2022		Variation en %
	Valeur	Part en %	Valeur	Part en %	
RDC	6 620,4	35,6	5 031,2	77,3	31,6
Rwanda	11 976,2	64,4	1 476,5	22,7	711,1
TOTAL CEPGL	18 596,6	2,3	6 507,6	1,0	185,8
AUTRES	805 907,1	97,7	653 140,5	99,0	23,4
Grand Total	824 503,7	100,0	659 648,1	100,0	25,0

Source: Base de données Asycuda World et bases complémentaires



III.1.4. Echanges avec la Communauté Economique des Etats de l'Afrique Central

La Communauté Economique des Etats de l'Afrique Central est composée de 11 pays de l'Afrique Centrale à savoir l'Angola, le Burundi, le Cameroun, le Congo, le Gabon, la Guinée Equatoriale, le Rwanda, la RDC, la République Centrafricaine, le Sao Tomé et Principé et le Tchad et ces derniers entretiennent des relations commerciales entre eux.

Plus de 99% des exportations du Burundi vers les pays de la CEEAC au troisième trimestre 2023 sont destinés en RDC

Les produits burundais exportés vers la CEEAC représentent 17,5% de la valeur totale des exportations des produits locaux au troisième trimestre 2023 et sont à 99,3% acheminés vers la RDC. En comparaison avec la même période de 2022, la valeur des exportations des biens burundais vers la CEEAC a augmenté de 65,6%, passant de 16 499,3 millions de BIF en 2022 à 27 326,4 millions BIF en 2023

Le Burundi importe peu de la CEEAC

Les biens importés de la CEEAC représentent seulement 2,3% de la valeur totale des importations du Burundi au cours du troisième trimestre 2023. Parmi ces pays de la CEEAC, le Burundi a importé essentiellement les produits originaires du Rwanda (64,4%) et de la RDC (35,6%). Par rapport à la même période de 2022,

les importations des produits originaires de cette Communauté ont augmenté de 176,2% passant de 7 736,6 millions de BIF à 18 603,3 millions de BIF. Au cours de cette période, les importations à partir du Rwanda ont augmenté de 711,1% et celles des produits originaires de la RDC ont augmenté de 31,6% comme le montre le tableau N° 13.

Tableau 12: Exportations vers la CEEAC au troisième trimestre 2023 vs 2022 (Millions de BIF)

PAYS	T3 2023		T3 2022		Variation en %
	Valeur	Part en %	Valeur	Part en %	
Centrafrique	4,3	0,0			
RDC	27 148,5	99,3	16 464,2	99,8	64,9
Rwanda	172,1	0,6	30,8	0,2	459,1
Tchad	1,5	0,0			
Angola			0,3	0,0	-100,0
Gabon			4,1	0,0	-100,0
TOTAL CEEAC	27 326,4	17,5	16 499,3	27,5	65,6
AUTRES	128 595,1	82,5	43 465,3	72,5	195,9
Grand Total	155 921,5	100,0	59 964,6	100,0	160,0

Source : Base de données Asycuda World et bases complémentaires



Tableau 13: Importations de la CEEAC au troisième trimestre 2023 vs 2022 (Millions de BIF)

PAYS	T3 2023		T3 2022		Variation en %
	Valeur	Part en %	Valeur	Part en %	
Cameroun	5,7	0,0	223,9	3,3	-97,4
Gabon	0,9	0,0			
RDC	6 620,4	35,6	5 031,2	74,7	31,6
Rwanda	11 976,2	64,4	1 476,5	21,9	711,1
Congo			2,1	0,0	-100,0
Tchad			3,0	0,0	-100,0
TOTAL CEEAC	18 603,3	2,3	6 736,6	1,0	176,2
AUTRES	805 900,4	97,7	652 911,5	99,0	23,4
Grand Total	824 503,7	100,0	659 648,1	100,0	25,0

Source : Base de données Asycuda World et bases complémentaires

III.1.5. Echanges du Burundi avec les pays de l'Union Européenne (UE)

L'Union Européenne (UE) est l'association volontaire d'Etats européens, dans les domaines économique et politique, afin d'assurer le maintien de la paix en Europe et de favoriser le progrès économique et social. Elle compte vingt-sept États membres qui sont l'Allemagne, l'Autriche, la Belgique, la Bulgarie, Chypre, la Croatie, le Danemark, l'Espagne, l'Estonie, la Finlande, la France, la Grèce, la Hongrie, l'Irlande, l'Italie, la Lituanie, la Lettonie, le Luxembourg, Malte, les Pays-Bas, la Pologne, le Portugal, la République Tchèque, la Roumanie, la Slovaquie, la Slovénie et la Suède. Le Burundi effectue des échanges avec les pays membres de cette Organisation .

Plus de 80% des exportations du Burundi vers l'UE au cours du troisième trimestre 2023 ont été acheminées vers la Belgique

Au cours du troisième trimestre 2023, les produits exportés vers les pays membres de l'UE représentent 2,8% des exportations du pays et sont essentiellement acheminés vers la Belgique (82,8%), Pays bas (10,8%) et la France (7,0%) qui totalisent à eux seuls 99,9%

de la valeur totale des exportations du Burundi vers cette Communauté. Comparativement à la même période de 2022, les exportations vers les pays membres de l'UE ont diminué de 65,2%, passant de 12 606,1 millions de BIF en 2022 à 4 385,3 millions de BIF en 2023

Les biens importés de l'UE représentent 10,1% de la valeur totale des importations au cours du troisième trimestre 2023.

Les importations du Burundi à partir de l'UE au cours du troisième trimestre 2023 représentent 10,1% de la valeur totale des importations du pays. Les importations à partir de cette Communauté sont essentiellement originaires de la de la Belgique (30,7%) , France (20,5%),

l'Allemagne (22,7%) et l'Italie (8,1%) qui totalisent 81,9% de la valeur totale des importations du Burundi à partir de l'Union européenne. Par rapport à la même période de 2022, les importations des produits originaires de cette Communauté ont augmenté de 33,5% passant de 62 308,0 millions de BIF en 2022 à 83 206,7 millions de BIF en 2023.



Tableau 14: Exportations vers les pays de l'UE au troisième trimestre 2023 (Millions de BIF)

PAYS	T3 2023		T3 2022		Variation en %
	Valeur	Part en %	Valeur	Part en %	
Belgique	3 599,8	82,1	9 836,9	78,0	-63,4
Danemark	2,6	0,1	3,8	0,0	-31,9
France	308,3	7,0	891,7	7,1	-65,4
PaysBas	474,5	10,8	1 269,8	10,1	-62,6
Allemagne			185,9	1,5	-100,0
Irlande			312,6	2,5	-100,0
Italie			102,3	0,8	-100,0
Roumanie			3,1	0,0	-100,0
TOTAL UE	4 385,3	2,8	12 606,1	21,0	-65,2
AUTRES	151 536,2	97,2	47 358,6	79,0	220,0
TOTAL EXPORT	155 921,5	100,0	59 964,6	100,0	160,0

Source : Base de données Asycuda World et bases complémentaire

Tableau 15 : Importations en provenance de l'UE au T3 2023 vs 2022 (Millions de BIF)

PAYS	T3 2023		T3 2022		Variation en %
	Valeur	Part en %	Valeur	Part en %	
Allemagne	18 853,2	22,7	7 701,2	12,4	144,8
Autriche	76,8	0,1	1,9	0,0	3 915,6
Belgique	25 543,9	30,7	12 953,9	20,8	97,2
Bulgarie	53,8	0,1	105,3	0,2	-48,9
Danemark	2 285,8	2,7	3 512,6	5,6	-34,9
Espagne	2 992,1	3,6	961,4	1,5	211,2
Estonie	146,6	0,2	94,9	0,2	54,4
France	17 054,1	20,5	7 030,5	11,3	142,6
Grèce	264,7	0,3			
Hongrie	120,6	0,1	11,8	0,0	918,3
Irlande	2,9	0,0	10,0	0,0	-71,3
Italie	6 730,7	8,1	5 811,7	9,3	15,8
Lettonie	46,2	0,1	1,4	0,0	3 248,9
PaysBas	4 872,0	5,9	4 848,2	7,8	0,5
Pologne	3 525,8	4,2	15 162,1	24,3	-76,7
Portugal	192,9	0,2	211,9	0,3	-9,0
République tchèque	8,4	0,0	92,6	0,1	-91,0
Roumanie	1,0	0,0	10,0	0,0	-90,2
Slovénie	2,9	0,0	0,1	0,0	2 044,1
Suède	432,3	0,5	3 196,7	5,1	-86,5
Finlande			36,8	0,1	-100,0
Chypre ^{Noté}			47,1	0,1	-100,0
Luxembourg			505,5	0,8	-100,0
Malte			0,2	0,0	-100,0
TOTAL UE	83 206,7	10,1	62 308,0	9,4	33,5
AUTRES	741 297,0	89,9	597 340,2	90,6	24,1
TOTAL IMPORT	824 503,7	100,0	659 648,1	100,0	25,0

Source : Base de données Asycuda World et bases complémentaires

¹Le Brexit est déjà effectif



III.2. Politique de facilitation du commerce

A l'ère actuelle de la mondialisation nécessitant des efforts de facilitation du commerce pour améliorer les échanges commerciaux avec le reste du monde et réduire la fraude douanière et l'évasion fiscale, le Burundi n'est pas resté en arrière. C'est la raison pour laquelle il continue la mise en œuvre des accords régionaux et bilatéraux déjà ratifiés. C'est notamment la mise en œuvre du Territoire Douanier Unique (TDU) et le Programme des Opérateurs Economiques Agréés (OEA), sans oublier les avantages accordés en termes d'exonérations dans le but d'encourager les investisseurs au Burundi. La présente section expose les avancées, en termes chiffrés, au niveau interne, la valeur des biens exonérés aux investisseurs et, au niveau régional, les programmes de facilitation du commerce.

III.2.1. Exonérations faites aux investisseurs

Dans le but de faciliter le commerce et permettre aux entreprises opérant au Burundi d'être compétitives au niveau national, régional et international, le Gouvernement du Burundi a mis en place le Code des Investissements en 2008 et a créé l'Agence de Promotion des Investissements (API) qui a changé d'appellation en Agence de Développement du Burundi (ADB) pour cette fin. Le Code des Investissements du Burundi accorde certains avantages fiscaux aux investisseurs œuvrant dans les secteurs jugés prioritaires. L'ordonnance n°540/878 du 7/6/2010 portant mesure dérogatoire rentrant dans le cadre de la Loi N°1/23 du 24 septembre

2009 déterminant les avantages fiscaux prévus par la loi N°1/24 du 10 septembre 2008 portant Code des Investissements du Burundi, précise les différents types de droits et taxes qui sont exonérés ou réduits ainsi que les taux applicables. La valeur des biens importés exonérés pour la catégorie des investisseurs au troisième trimestre 2023 s'évalue à 14 153,7 millions BIF. Les principaux produits exonérés pour cette catégorie totalisent 8 552,5 millions BIF, soit 60,4% du total de la valeur des biens exonérés pour cette catégorie pendant la période ci-haut citée. Le sucre destiné à l'usage industriel occupe la première position avec 16,5% du montant total des exonérations faites aux investisseurs. Ils sont suivis par l'alcool éthylique non dénaturé(13,3%) et les véhicules de transport de marchandises.

Tableau 16: Exonérations au profit des investisseurs au troisième trimestre 2023 (Millions de BIF)

HS CODE	HS_DESCRIPTION	VALEUR	Part en %
17019910000	Sucre destiné à l'usage industriel	2 329,9	16,5%
22071000020	Alcool éthylique non dénaturé d'un titre alcoométrique de 80 vol ou plus	1 885,9	13,3%
22072000000	Alcool éthylique et eaux de vie dénaturés de tous titres	505,9	3,6%
87042390000	Véhicules automobiles pour le transport de marchandises	375,5	2,7%
70109000000	Bonbonnes, bouteilles, flacons, bocaux, pots, emballages tubulaires,	343,2	2,4%
84798900000	Machines et appareils du 84.79 autres que ceux des ne 8479.81	282,7	2,0%
25232900000	Ciments portland, autres que blancs	256,9	1,8%
73089091000	Portes, fenêtres et leurs cadres et chambranles et seuils	209,4	1,5%
72142000000	Barres en fer ou en aciers non alliés,	206,5	1,5%
25010010000	Sel brut	204,7	1,4%
70109000000	Bouteilles, Flacons, pots, emballages tubulaires, en verre; bocaux	201,5	1,4%
39012000000	Polyéthylène d'une densité égale ou supérieure à 0,94	187,2	1,3%
84552200000	Laminoirs à froid	171,9	1,2%
11010000000	Farines de froment (blé) ou de méteil	168,3	1,2%
87033390000	Véhicule de tourisme à moteur à piston à allumage par compression	163,5	1,2%
39239090000	Capsules, tubes plastiques autres que ceux du 3923.90.10 et 3923.90.20	160,3	1,1%
90268000000	Instruments et appareils du 9026 autres que ceux du 902610 et 902620	157,8	1,1%
84642000000	Machines à meuler ou à polir la pierre, des produits céramiques et du béton	154,5	1,1%
84798900000	Machines et appareils du 8479 autres que ceux des n°847910 à 847982	152,8	1,1%
85444900000	Conducteurs électriques, pour tensions n'excédant pas 1000 V,	146,5	1,0%
15162000000	Graisses et huiles végétales et leurs fractions hydrogénées	146,2	1,0%
73084000000	Matériel d'échafaudage, de coffrage, d'étalement ou d'étagage	140,9	1,0%
Total principaux produits exonérés aux investisseurs		8 552,5	60,4%
Autres produits exonérés aux investisseurs		5 601,2	39,6%
Total des exonérations faits aux investisseurs		14 153,75	100,0%

Source : Base de données Asycuda World et bases complémentaires



III.2.2. Territoire Douanier Unique

Le Territoire Douanier Unique, une des étapes vers la réalisation de l'Union Douanière, est un programme visant la rapidité des flux commerciaux en réduisant les barrières non tarifaires, le coût des affaires et le délai de dédouanement. Les marchandises sont déclarées au premier post d'entrée du Territoire Douanier et se déplacent vers l'Etat de destination.

Le système douanier du Burundi compte 6 postes d'entrée dans le cadre du Territoire Douanier Unique à savoir :

1. Pour le commerce international

- KEMBA : pour les produits importés par voie maritime qui passent par le Port de Mombassa
- TZDL : pour les importations par voie maritime qui passent par le port de Dar-es Salaam ;

2. Pour le commerce intra-régional :

- SCTKE : pour les produits d'origine kenyanne;
- SCTUG : pour les produits d'origine ougandaise;
- SCTRW : pour les produits d'origine rwandaise;
- TZSCT : pour les produits d'origine tanzanienne

Les importations sous le TDU au cours du troisième trimestre 2023 occupent une place de choix dans les importations du pays.

Les opérations faites dans le cadre du TDU représentent 88,7% du total des importations de la période sous analyse. Cette valeur a augmenté de 23,4% par rapport à la même période de 2022 passant de 592 674,3 millions de BIF en 2022 à 731 485,0 millions de BIF en 2023.

La valeur des importations ayant transitées aux ports de Dar Es Salaam (TZDL) et de Mombassa (KEMBA) dans le cadre du TDU s'évaluent à 74,5% tandis que les transferts s'élèvent à 25,5% de la valeur des transactions faites dans le cadre du TDU.

Tableau 17: Valeur des importations dans le cadre du TDU au T3_2023 (Millions de BIF)

BUREAU	T3_2023		T3_2022		Variation en %
	Valeur	Part en %	Valeur	Part en %	
TZDL	519 021,5	71,0	442 290,1	74,6	17,3
KEMBA	25 590,3	3,5	12 012,8	2,0	113,0
SCTKE	57 372,5	7,8	46 973,9	7,9	22,1
SCTRW	21 047,2	2,9	2 665,0	0,4	689,8
SCTUG	36 662,6	5,0	45 499,9	7,7	-19,4
TZSCT	71 791,0	9,8	43 232,6	7,3	66,1
TOTAL TDU	731 485,0	88,7	592 674,3	89,8	23,4
AUTRES	93 018,7	11,3	66 973,8	10,2	38,9
TOTAL IMPORTS	824 503,7	100,0	659 648,1	100,0	25,0

Source : Base de données Asycuda World et bases complémentaires



III.2.3. Opérateurs Economiques Agréés

Le programme d'Opérateurs Economiques Agréés (OEA) découle du cadre des normes SAFE de l'OMD. Le Cadre de normes SAFE a été adopté par les Directeurs Généraux des Douanes représentant les pays membres de l'OMD lors de la session annuelle du Conseil qui s'est tenue en juin 2005 à Bruxelles. Sa nouvelle édition (SAFE 2015) a été adoptée par le ledit Conseil en juin 2015. Est Opérateur Economique Agréé, toute personne qui intervient dans le mouvement international des marchandises et dont la conformité aux normes de l'OMD en matière de sûreté de la chaîne logistique a été reconnue par l'Administration des Douanes. Les opérateurs économiques agréés peuvent être des exportateurs, des importateurs, des transitaires, des agences en douane, des propriétaires d'entrepôts sous douane, des fabricants, des transporteurs ou des opérateurs de terminal.

La mise en place d'un programme d'OEA vise à modifier radicalement la nature de la relation entre les entreprises et les Administrations des Douanes, en instaurant un traitement préférentiel pour les entreprises dont la conformité a pu être établie par une évaluation structurée des risques (processus d'agrément). Les OEA bénéficient des mesures de simplification des procédures ou de facilitation dans le cadre des contrôles douaniers, y compris ceux ayant trait à la sûreté et à la sécurité. Au Burundi, jusqu'au cours de la période sous analyse, 21 contribuables ont le statut d'OEA, dont 10 agences en douane et 11 entreprises (importateurs/exportateurs). Les données contenues dans le tableau 18 renseignent sur les opérations réalisées par les Opérateurs Economiques Agréés au cours de la période sous analyse.

Malgré les politiques de facilitation déjà mises en place, le niveau des transactions effectuées par les OEA reste encore très faible.

Sur un total de 13463 déclarations d'importation faites au troisième trimestre 2023, 862 sont faites par les OEA, soit 6,4% du total des déclarations effectuées au cours de la période sous analyse pour une valeur de 138 380,4 millions BIF correspondant à 16,8% de la valeur totale des importations du trimestre concerné. Du côté des exportations, le nombre de déclarations faites par les OEA s'élèvent à 539 sur un total de 2564, soit 21,0%, pour une valeur de 30 268,4 millions BIF correspondant à 17,0% de la valeur totale des exportations du trimestre sous analyse.

Tableau 18: Transactions des Opérateurs Economiques Agréés au troisième trimestre 2023

STATUT OEA	DECLARATIONS	VALEUR	DECLARATIONS	VALEUR
NONOEA	12 601,0	686 123,2	2 025,0	138 966,7
OEA	862,0	138 380,4	539,0	30 268,4
POURCENTAGE	6,4%	16,8%	21,0%	17,9%
TOTAL	13463	824 503,70	2564	169 235,1

Source : Base de données Asycuda World et bases complémentaires



CHAPITRE IV. AUTRES STATISTIQUES DE L'OBR

IV.1. Immatriculation des contribuables

La fiscalisation des Contribuables est l'un des moyens utilisés dans le cadre de l'élargissement de l'assiette fiscale. La Direction en charge de l'immatriculation des contribuables en collaboration avec la Direction de petits et micro-contribuables de l'OBR organisent des campagnes de fiscalisation et d'immatriculation de nouveaux contribuables.

A côté de ces campagnes, des contribuables peuvent prendre connaissance de la nécessité de se faire immatriculer par d'autres canaux et se présenter, de leur propre gré, aux services en charge de l'immatriculation.

Du jour au jour, des campagnes de fiscalisation et d'immatriculation continuent d'apporter des fruits.

Au cours du troisième trimestre 2023, 9 627 nouveaux contribuables ont été immatriculés dont 6 653 pour la catégorie des personnes physiques (69,1%) et 2 974 pour la catégorie des personnes morales (30,9%).

Tableau 19: Effectif des nouvelles immatriculations des contribuables au troisième trimestre 2023

Catégorie	Jul23	Aug23	Sep23	Total
Personnes Physiques	2 363	2 037	2 253	6 653
Personnes Morales	770	1 225	979	2 974
Total	3 133	3 262	3 232	9 627

Source : OBR

IV.2. Immatriculation des véhicules

Les motos et les voitures sont les plus immatriculées au cours du troisième trimestre 2023.

Au cours du troisième trimestre 2023, la Direction en charge de l'immatriculation à l'OBR a continué d'immatriculer les véhicules et autres engins. En plus de l'immatriculation, cette Direction se charge également des opérations de transfert, de changement d'usage et de mise hors usage.

Au cours de la période sous analyse, 4 569 plaques/cartes d'immatriculation ont été octroyées aux véhicules ayant fait objet d'une de ses opérations, exception faite de la mise hors usage. La catégorie des motos vient en première position (60,5%), suivi de la catégorie des voitures (18,1%), des jeeps (8,3%) et des camions (4,0%).

Les détails de ces nouvelles immatriculations des véhicules par type d'engin sont illustrées dans le tableau ci-dessous.

Tableau 20: Effectif des nouvelles immatriculations des véhicules au troisième trimestre 2023

TYPE Véhicule	Juillet	Août	Septembre	TOTAL	Part
BUS	23	26	22	71	1,6%
CAMION	74	69	41	184	4,0%
CAMIONNETTE	42	35	33	110	2,4%
JEEP	138	122	118	378	8,3%
ENGIN DE CHANTIER	6	8	-	14	0,3%
TRACTEUR	-	2	-	2	0,0%
TRAILER	22	40	24	86	1,9%
MINIBUS	56	35	43	134	2,9%
MOTO	783	1044	938	2765	60,5%
VOITURE	303	281	241	825	18,1%
TOTAL	1447	1662	1460	4569	100,0%

Source : OBR-Base de données extraites dans VRMS



IV.3. Collecte des recettes

L'Office Burundais des Recettes a pour principale mission de faire la collecte et le recouvrement des impôts et autres droits et taxes sur tout le territoire national. Il lui est également assigné la tâche de préparer et publier les rapports et statistiques relatifs aux échanges commerciaux et au recouvrement des recettes. Les données sont collectées au niveau des départements opérationnels à savoir le Commissariat des Taxes internes (CTI) et le Commissariat des Douanes et Accises (CDA).

La collecte des recettes pour le troisième trimestre 2023 affiche une contreperformance par rapport aux prévisions

Les recettes collectées par l'OBR au cours du troisième trimestre 2023 s'élèvent à 461,0 milliards de BIF dont 241,4 milliards de BIF pour le Commissariat des Taxes Internes et 219,6 milliards de BIF pour le Commissariat des Douanes et Accises.

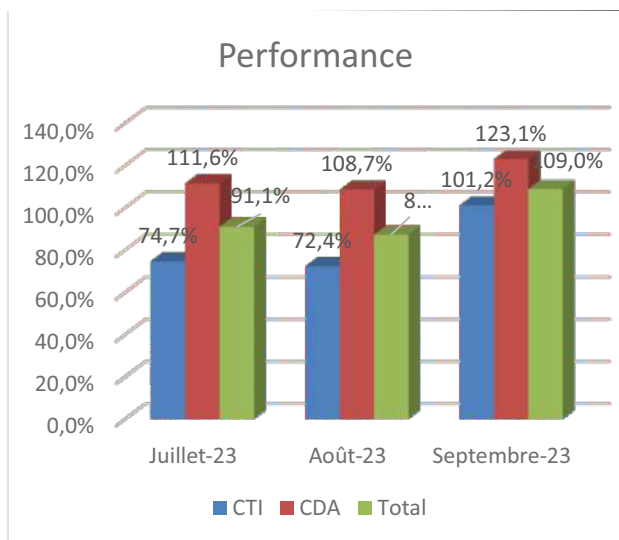
De façon globale, la collecte affiche une contreperformance de 96,2% avec une contreperformance de 84,1% pour le Commissariat des Taxes Internes et une performance de 114,2% pour le Commissariat des Douanes.

La collecte des recettes du troisième trimestre 2023 a connu une bonne croissance par rapport au même trimestre de 2022.

Par rapport au troisième trimestre 2022, la collecte des recettes en 2023 a connu une croissance globale de 18,5% passant de 388,9 milliards de BIF en 2022 à 461,0 milliards de BIF en 2023.

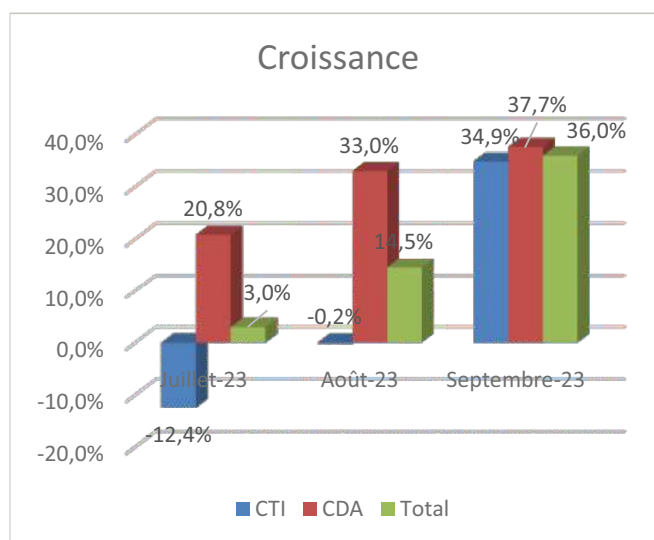
Le Commissariat des Taxes Internes et le Commissariat des Douanes et Accises ont connus des croissances respectives de 9,4% et 30,4%.

Graphique 6 : Performance dans la Collecte des recettes au T3_2023 (en %)



Source : OBR, Direction des Finances

Graphique 7: Croissance de la Collecte des recettes au T3_2023 (en %)



Source : OBR, Direction des Finances



ANNEXES

Annexe 1 : Principaux produits importés au troisième trimestre 2023 (Millions de BIF)

HS4	PRODUIT	T3_2023			T3_2022		
		VALEUR_	Part en %	Rang	VALEUR_	Part en %	Rang
2710	Produits pétroliersx	202 218,9	24,5	1 ^{er}	152548,4	23,1	1 ^{er}
8703	Voitures de tourisme et autres véhicules automobiles	31 529,5	3,8	2 ^{ème}	24169,7	3,7	4 ^{ème}
2523	Ciments hydrauliques	24 559,1	3,0	3 ^{ème}	16613,4	2,5	6 ^{ème}
3004	Médicaments (à l'exclusion des produits des n°s 30.02, 30.05 ou 30.06)	19 823,1	2,4	4 ^{ème}	21374,3	3,2	5 ^{ème}
1701	Sucres de canne ou de betterave et saccharose chimiquement pur, à l'état solide.	19 190,7	2,3	5 ^{ème}	13525,9	2,1	8 ^{ème}
6304	Autres articles d'ameublement, à l'exclusion de ceux du n° 94.04.	13 318,8	1,6	6 ^{ème}	1512,4	0,0	68 ^{ème}
6309	Articles de friperie	13 308,9	1,6	7 ^{ème}	13110,9	2,0	10 ^{ème}
8704	Véhicules de transport de marchandises	12 676,3	1,5	8 ^{ème}	8576,9	1,3	13 ^{ème}
7219	Produits laminés plats en aciers inoxydables, d'une largeur de 600 mm ou plus.	11 236,2	1,4	9 ^{ème}	16198,2	2,5	7 ^{ème}
1511	Huile de palme et ses fractions	10 907,0	1,3	10 ^{ème}	3979,7	0,0	31 ^{ème}
7210	Produits laminés plats, en fer ou en aciers non alliés, d'une largeur de 600 mm ou plus, plaqués ou revêtus.	10 623,7	1,3	11 ^{ème}	5578,3	0,0	16 ^{ème}
8504	Transformateurs électriques, convertisseurs électriques statiques	10 254,2	1,2	12 ^{ème}	1792,3	0,0	59 ^{ème}
7010	Bonbonnes, bouteilles, flacons, bocaux, ampoules et autres récipients de transport ou d'emballage	9 734,1	1,2	13 ^{ème}	2696,9	0,0	45 ^{ème}
4820	Registres, livres comptables, carnets et ouvrages similaires	9 508,6	1,2	14 ^{ème}	4409,8	0,0	27 ^{ème}
7214	Barres en fer ou en aciers non alliés, simplement forgées, laminées ou filées à chaud	9 427,7	1,1	15 ^{ème}	13384,6	2,0	9 ^{ème}
8501	Moteurs et machines génératrices, électriques, à l'exclusion des groupes électrogènes.	8 639,5	1,0	16 ^{ème}	334,2	0,0	182 ^{ème}
3103	Engrais minéraux ou chimiques phosphatés.	8 328,5	1,0	17 ^{ème}	37276,9	5,7	2 ^{ème}
1005	Maïs.	8 282,7	1,0	18 ^{ème}	1478,4	0,0	72 ^{ème}
Principaux produits importés		433 567,7	52,6		338 561,4	48,1	
Autres produits importés		390 936,0	47,4		321 086,8	51,9	
Total des importations		824 503,7	100,0		659 648,1	100,0	

Source : Base de données Asycuda World et bases complémentaires



Annexe 2: Evolution de la valeur des importations et exportations 2018-T3_2023 (Millions de BIF)

PERIO DE	EXPORTATI ONS DES PRODUITS LOCAUX	REEXPORTATI ONS	EXPORTATI ONS TEMPORAI RES	EXPORTATI ONS TOTAL	IMPORTATI ONS	TOTAL DES ECHAN GES	BALANCE COMMERC IALE	TAUX DE COUV ER TURE
T1 2018	124 024,00	3 942,70	146,1	128 112,80	361 445,40	489 558,10	-233 332,60	35,4
T2 2018	54 762,80	5 016,20	167,7	59 946,70	320 499,40	380 446,10	-260 552,70	18,7
T3 2018	56 947,40	11 555,40	239,4	68 742,20	370 630,20	439 372,40	-301 888,10	18,5
T4 2018	58 801,70	5 652,70	26,9	64 481,30	362 111,60	426 592,90	-297 630,40	17,8
TOTAL 2018	294 535,80	26 167,10	580	321 282,90	1 414 686,70	1 735 969,60	-1 093 403,80	22,7
T1 2019	58 626,00	5 064,60	5 801,70	69 492,30	397 130,30	466 622,60	-327 638,00	17,5
T2 2019	90 926,30	8 152,30	35,5	99 114,20	368 495,40	467 609,50	-269 381,20	26,9
T3 2019	94 085,80	4 987,60	106,8	99 180,20	436 619,00	535 799,20	-337 438,80	22,7
T4 2019	63 256,00	3 397,40	46,9	66 700,30	436 205,70	502 906,00	-369 505,40	15,3
TOTAL 2019	306 894,10	21 601,90	5 990,90	334 487,00	1 638 450,30	1 972 937,30	-1 303 963,40	20,4
T1 2020	42 725,30	4 316,90	3 721,90	50 764,10	433 885,80	484 649,90	-383 121,70	11,7
T2 2020	25 810,30	3 077,20	2 058,00	30 945,40	416 251,30	447 196,70	-385 305,90	7,4
T3 2020	140 093,30	3 769,90	2 694,70	146 557,90	471 657,50	618 215,40	-325 099,60	31,1
T4 2020	74 823,10	4 281,10	3 444,40	82 548,60	420 487,10	503 035,70	-337 938,50	19,6
TOTAL 2020	283 451,90	15 445,10	11 919,00	310 816,00	1 742 281,70	2 053 097,70	-1 431 465,70	17,8
T1 2021	58 711,90	4 716,40	2 787,40	66 215,70	461 175,10	527 390,80	-394 959,40	14,4
T2 2021	31 046,57	5 184,29	3 539,55	39 770,42	506 482,13	546 252,55	-466 711,71	7,8
T3 2021	42 639,03	3 253,09	5 095,01	50 987,13	544 217,25	595 204,38	-493 230,12	9,4
T4 2021	149 433,14	3 843,48	5 566,65	158 843,26	523 389,18	682 232,44	-364 545,92	30,3
TOTAL 2021	281 830,63	16 997,26	16 988,60	315 816,51	2 035 263,66	2 351 080,17	-1 719 447,16	15,5
T1 2022	99 668,28	3 474,36	4 604,93	107 747,58	515 963,10	623 710,68	-408 215,52	20,9
T2 2022	41 185,10	6 743,40	4 072,50	52 001,00	580 207,50	632 208,48	-528 206,54	9
T3 2022	59 964,63	3 699,06	4 723,88	68 387,56	659 648,13	728 035,69	-591 260,57	10,4
T4 2022	164 269,16	7 994,69	5 590,05	177 853,90	699 807,69	877 661,59	-521 953,79	25,4
TOTAL 2022	365 087,17	21 911,51	18 991,36	405 990,04	2 455 626,42	2 861 616,44	-2 049 636,42	16,5
T1_2023	74 583,15	5 932,26	4 156,75	84 672,16	587 370,65	672 042,81	-502 698,49	14,4
T2_2023	65 259,05	10 403,66	6 305,37	81 968,08	711 519,05	793 487,13	-629 550,98	12
T3_2023	155 852,38	7 140,64	6 242,05	169 235,07	824 503,70	993 738,76	-655 268,63	20,5

Source : Base de données Asycuda World et bases complémentaires



Annexe 3: Valeur des importations et exportations selon la nomenclature CTCI (Millions de BIF)

EXPORTATIONS		CODE CTCI	NOMENCLATURE CTCI_4	IMPORTATIONS	
Valeur	%			Valeur	%
155 921,5	100,0			824 503,7	100,0
-	-	001	Animaux vivants autres que ceux aquatiques	148,9	0,0
-	-	011	Viande des animaux de l'espèce bovine	-	-
-	-	012	Autres viandes et abats comestibles	31,8	0,0
-	-	016	Viandes et abats comestibles salés, fumés; farines et poudres	1,0	0,0
-	-	017	Préparations de viandes et d'abats, n.d.a.	1 005,3	0,1
-	-	022	Lait et produits laitiers (sauf beurre, fromages)	191,5	0,0
-	-	023	Beurre et autres matières grasses du lait	316,3	0,0
-	-	024	Fromages et caillebotte	75,0	0,0
-	-	025	Oeufs d'oiseaux et jaunes d'oeufs frais, blanc d'oeuf	53,2	0,0
-	-	034	Poissons frais, vivants ou morts, réfrigérés ou congelés	664,5	0,1
-	-	035	Poissons séchés, salés, fumés	1 364,7	0,2
-	-	036	Crustacés, mollusques et invertébrés aquatiques	-	-
-	-	037	Préparations ou conserves de poisson, n.d.a.	21,7	0,0
-	-	041	Froment (dont épeautre) et méteil non moulus	7 655,9	0,9
-	-	042	Riz	7 650,9	0,9
0,9	0,0	043	Orge non mondée	944,3	0,1
-	-	044	Maïs non moulu	8 282,7	1,0
-	-	045	Céréales non moulues (sauf froment, riz, orge, maïs)	2 745,4	0,3
6 785,2	4,4	046	Semoules	7 744,4	0,9
0,3	0,0	047	Autres semoules et farines de céréales	435,0	0,1
1,8	0,0	048	Préparations; céréales, féculs de fruit ou légume	10 857,2	1,3
31,0	0,0	054	Légumes, frais, réfrigérés, conservés, séchés	1 483,0	0,2
5,7	0,0	056	Préparations ou conserves de légumes, n.d.a.	1 970,0	0,2
417,0	0,3	057	Fruits (sauf oléagineux), frais ou secs	96,2	0,0
-	-	058	Préparations et conserves de fruits (sauf jus)	11,7	0,0
411,3	0,3	059	Jus de fruits, non fermentés, sans alcool	3 388,5	0,4
181,8	0,1	061	Sucres, mélasses et miel	19 317,7	2,3
3,7	0,0	062	Sucreries	1 623,1	0,2
10 708,2	6,9	071	Café et succédanés du café	35,1	0,0
-	-	072	Cacao	8,5	0,0
0,1	0,0	073	Chocolat et autres préparations du cacao, n.d.a.	318,7	0,0
11 338,6	7,3	074	Thé et maté	16,9	0,0
-	-	075	Épices	856,2	0,1
920,0	0,6	081	Nourriture pour animaux (sauf céréales non moulues)	820,9	0,1
-	-	091	Margarine et graisses culinaires	277,0	0,0
0,1	0,0	098	Produits et préparations alimentaires	10 850,4	1,3
397,4	0,3	111	Boissons non alcooliques, n.d.a.	2 398,0	0,3
7 706,8	4,9	112	Boissons alcooliques	6 559,5	0,8
-	-	121	Tabacs non manufactures et déchets de boisson	-	-
8 087,7	5,2	122	Tabacs manufacturés	5 345,4	0,6
6,5	0,0	211	Cuirs et peaux (sauf pelleteries), bruts	-	-
-	-	212	Pelleteries brutes autres que ceux du groupe 211	-	-
-	-	222	Graines et fruits oléagineux (sauf farines)	967,3	0,1
0,1	0,0	223	Graines et fruits oléagineux (dont farines, n.d.a.)	18,9	0,0
-	-	231	Caoutchouc naturel, balata, guayule, etc., formes primaires.	1,6	0,0
-	-	232	Caoutchouc synthétique	24,1	0,0
-	-	244	Liège naturel brut et déchets (dont blocs, feuilles)	-	-
-	-	245	Bois de chauffage (sauf déchets), charbon de bois	-	-
-	-	246	Bois en plaquettes, particules, déchets de bois	-	-



EXPORTATIONS		CODE CTCI	NOMENCLATURE CTCI_4	IMPORTATIONS	
Valeur	%			Valeur	%
155 921,5	100,0			824 503,7	100,0
-	-	247	Bois bruts ou équarris	-	-
0,3	0,0	248	Bois simplement travaillés	166,8	0,0
0,7	0,0	251	Pâtes à papier et déchets de papier	38,5	0,0
-	-	261	Soie	-	-
-	-	263	Coton	41,7	0,0
-	-	264	Jute, fibres textiles libériennes, n.d.a., déchets	-	-
-	-	265	Fibres textiles végétales (sauf coton, jute); déchets	-	-
-	-	266	Fibres synthétiques discontinues, pour filature	-	-
296,2	0,2	267	Autres fibres textiles synthétiques, pour filature; déchets	641,3	0,1
-	-	268	Laines et autres poils (dont rubans de laine)	0,3	0,0
7,7	0,0	269	Articles d'Habillement et autres articles textiles usagés, chiffons	13 310,0	1,6
-	-	272	Engrais bruts (sauf ceux de la division 56)	0,0	0,0
2,9	0,0	273	Pierres, sables et graviers	1 868,7	0,2
-	-	274	Soufre et pyrite de fer non grillées	0,7	0,0
-	-	277	Abrasifs naturels, n.d.a. (dont diamants industriels)	0,8	0,0
57,6	0,0	278	Autre minéraux bruts	4 344,3	0,5
-	-	281	Minerais de fer et leurs concentrés	-	-
-	-	282	Déchets et débris de fer, fonte, acier; lingots	332,7	0,0
-	-	283	Minerais de cuivre et concentrés	-	-
-	-	284	Minerais de nickel et concentrés; mattes, etc.	-	-
-	-	285	Minerais d'aluminium et concentrés (dont alumine)	-	-
-	-	286	Minerais d'uranium ou de thorium et concentrés	5,9	0,0
6 550,2	4,2	287	Minerais de métaux communs et concentrés, n.d.a.	0,2	0,0
-	-	288	Déchets et débris de métaux communs non ferreux, n.d.a.	14,2	0,0
-	-	289	Minerais de métaux précieux et concentrés	1,3	0,0
-	-	291	Matières brutes d'origine animale, n.d.a.	63,8	0,0
45,6	0,0	292	Matières brutes d'origine végétale, n.d.a.	529,1	0,1
-	-	321	Houilles, même pulvérisées, mais non agglomérées	-	-
-	-	322	Briquettes, lignite et tourbe	0,5	0,0
-	-	325	Cokes et semi-cokes de houille, lignite ou tourbe	-	-
-	-	333	Huiles brutes de pétrole ou minéraux bitumineux	-	-
-	-	334	Huiles de pétrole ou minéraux bitumineux > 70%	202 218,9	24,5
-	-	335	Produits résiduels du pétrole, n.d.a., connexes	1 930,6	0,2
-	-	342	Propane et butane liquéfiés	103,3	0,0
-	-	343	Gaz naturel, même liquéfié	381,1	0,0
-	-	344	Gaz de pétrole et autres hydrocarbures gazeux, n.d.a.	15,9	0,0
-	-	345	Gaz de houille, pauvre et similaires (sauf hydrocarbures)	-	-
-	-	351	Énergie électrique	-	-
-	-	411	Huiles et graisses d'origine animale	-	-
-	-	421	Graisses et huiles végétales douces	2 238,3	0,3
0,5	0,0	422	Graisses et huiles végétales, autres que douces	10 910,6	1,3
-	-	431	Huiles et graisses animales ou végétales, préparées, n.d.a.	810,1	0,1
-	-	511	Hydrocarbures, n.d.a. et dérivés halogènes, nitrosés	54,8	0,0
0,5	0,0	512	Alcools, phénols, dérivés halogénés, sulfonés, nitrosés	6 290,3	0,8
-	-	513	Acides carboxyliques, anhydrides, halogénures, peroxydes; dérivés	29,6	0,0
-	-	514	Composés à fonctions azotées	618,1	0,1
-	-	515	Composés organo-inorganiques, hétérocycliques; sels	10,9	0,0
-	-	516	Autres produits chimiques organiques	274,3	0,0
64,4	0,0	522	Produits chimiques inorganiques : éléments, oxydes, sels	3 314,4	0,4



EXPORTATIONS		CODE CTCI	NOMENCLATURE CTCI_4	IMPORTATIONS	
Valeur	%			Valeur	%
155 921,5	100,0			824 503,7	100,0
-	-	523	Sels et persels métalliques des acides inorganiques	2 437,5	0,3
-	-	524	Autres produits chimiques inorganiques, composés	128,2	0,0
-	-	525	Matières radioactives et produits associés	-	-
-	-	531	Matières colorantes organiques synthétiques; préparations, laques	710,9	0,1
-	-	532	Extraits pour teinture et tannage	-	-
0,7	0,0	533	Pigments, peintures, vernis et produits connexes	4 546,6	0,6
-	-	541	Produits médicinaux et pharmaceutiques (sauf 542)	6 116,3	0,7
-	-	542	Médicaments pour médecine humaine ou vétérinaire	19 832,9	2,4
0,0	0,0	551	Huiles essentielles, produits de parfumerie, confiserie	4 108,6	0,5
-	-	553	Produits de parfumerie, toilette; préparations	5 162,6	0,6
4 871,2	3,1	554	Savons, produits d'entretien et détergents	2 493,8	0,3
-	-	562	Engrais (autres que ceux du groupe 272)	10 706,2	1,3
-	-	571	Polymères de l'éthylène, sous formes primaires	2 828,8	0,3
-	-	572	Polymères du styrène, sous formes primaires	381,4	0,0
-	-	573	Oléfines halogènes, sous forme primaire	310,9	0,0
-	-	574	Polyéthers et résines époxydes, polyesters	3 377,0	0,4
1,2	0,0	575	Autres matières plastiques, sous formes primaires	3 188,0	0,4
21,5	0,0	579	Déchets, rognures et débris de matières plastiques	22,1	0,0
11,4	0,0	581	Tubes et tuyaux en matières plastiques	1 918,6	0,2
1,6	0,0	582	Plaques, feuilles, rubans en matières plastiques	1 075,5	0,1
-	-	583	Monofilaments en plastiques (coupe transversale > 1mm)	4,6	0,0
0,2	0,0	591	Insecticides et produits similaires, conditionnés pour la vente au détail	6 782,7	0,8
2,6	0,0	592	Amidons et féculés, gluten de froment; albumines	1 308,8	0,2
-	-	593	Explosifs et articles de pyrotechnie	190,7	0,0
-	-	597	Additifs pour huiles minérales	334,1	0,0
-	-	598	Produits chimiques divers, n.d.a.	5 117,1	0,6
-	-	599	Produits résiduels des industries chimiques ou des industries connexes	0,2	0,0
-	-	611	Cuirs et peaux préparés	0,0	0,0
-	-	612	Ouvrages en cuir, n.d.a.; articles de bourrellerie	126,3	0,0
-	-	613	Pelletteries tannées ou apprêtées (sauf 8483)	-	-
-	-	621	Produits en caoutchouc (pâtes, plaques, tubes, etc.)	106,8	0,0
-	-	625	Pneumatiques en caoutchouc	6 156,1	0,7
-	-	629	Ouvrages en caoutchouc	231,8	0,0
-	-	633	Ouvrages en liège	2,8	0,0
-	-	634	Placage, contre-plaqué et autres bois travaillés, n.d.a.	930,5	0,1
0,2	0,0	635	Ouvrages en bois, n.d.a.	1 083,2	0,1
0,9	0,0	641	Papiers et cartons	2 658,9	0,3
1,3	0,0	642	Papiers et cartons découpés	14 055,5	1,7
-	-	651	Fils textiles	186,1	0,0
0,4	0,0	652	Tissus de coton (sauf petites largeurs ou spéciaux)	1 797,9	0,2



EXPORTATIONS		CODE CTCI	NOMENCLATURE CTCI_4	IMPORTATIONS	
Valeur	%			Valeur	%
155 921,5	100,0			824 503,7	100,0
-	-	653	Tissus en matières textiles synthétiques ou artificielles	1 409,8	0,2
-	-	654	Autres tissus	42,3	0,0
-	-	655	Étoffes de bonneterie (dont velours), n.d.a.	0,5	0,0
-	-	656	Tulles, dentelles et autres articles de mercerie	47,6	0,0
5,2	0,0	657	Fils spéciaux, tissus spéciaux et produits connexes	764,4	0,1
5,2	0,0	658	Articles en matières textiles, n.d.a.	19 626,3	2,4
0,0	0,0	659	Revêtements de sols, etc.	234,3	0,0
6,1	0,0	661	Chaux, matériaux de construction fabriqués (sauf argile, verre)	25 225,2	3,1
5,8	0,0	662	Matériaux de construction réfractaires, en argile	7 260,4	0,9
-	-	663	Articles minéraux manufacturés, n.d.a.	713,4	0,1
0,7	0,0	664	Verre	891,7	0,1
0,7	0,0	665	Ouvrages en verre	10 040,7	1,2
4,2	0,0	666	Poterie	708,5	0,1
-	-	667	Perles fines ou de culture, pierres gemmes et similaires	0,6	0,0
-	-	671	Fonte, fer spongieux, poudres de fer et d'acier	84,3	0,0
-	-	672	Lingots et autres formes primaires en fer ou acier	3,2	0,0
-	-	673	Produits laminés plats, en fer ou aciers non alliés	1 663,7	0,2
1 149,4	0,7	674	Produits laminés plats, fer, aciers non alliés, zingués	10 719,4	1,3
-	-	675	Produits laminés plats, en aciers alliés	11 236,2	1,4
6 568,4	4,2	676	Barres, profilés en fer ou acier (dont palplanches)	12 881,5	1,6
-	-	677	Rails et autres éléments de voies ferrées, fer, acier	1 776,0	0,2
-	-	678	Fils de fer ou d'acier	2 339,1	0,3
39,5	0,0	679	Tubes, profilés creux et accessoires, fer ou acier	6 757,2	0,8
-	-	681	Argent, platine et métaux de la mine du platine	13,8	0,0
-	-	682	Cuivre	1 099,6	0,1
-	-	683	Nickel	-	-
-	-	684	Aluminium	1 587,8	0,2
-	-	685	Plomb	0,3	0,0
-	-	686	Zinc	0,2	0,0
-	-	687	Étain	-	-
-	-	689	Autres métaux communs non ferreux utilisés en métallurgie	-	-
-	-	691	Constructions et parties, n.d.a., en fonte, fer, acier	8 256,8	1,0
1,2	0,0	692	Récipients métalliques pour stockage ou transport	924,7	0,1
8,4	0,0	693	Ouvrages en fils métalliques (sauf électriques), grillages	1 096,0	0,1
3,0	0,0	694	Pointes, vis, écrous, boulons, clous et similaires	2 492,7	0,3
22,4	0,0	695	Outils à main et outils pour machines	2 028,2	0,2
1,7	0,0	696	Coutellerie	435,0	0,1
30,1	0,0	697	Articles d'économie domestique en métaux communs, n.d.a.	1 199,8	0,1
0,1	0,0	699	Articles manufacturés en métaux communs, n.d.a.	6 150,7	0,7
-	-	711	Chaudières à vapeur, auxiliaires, parties et pièces	116,8	0,0



EXPORTATIONS		CODE CTCI	NOMENCLATURE CTCI_4	IMPORTATIONS	
Valeur	%			Valeur	%
155 921,5	100,0			824 503,7	100,0
299,6	0,2	712	Turbines à vapeur, parties, pièces détachées, n.d.a.	249,7	0,0
3,1	0,0	713	Moteurs à explosion ou à combustion interne, n.d.a.	944,2	0,1
-	-	714	Moteurs et machines motrices, non électrique, n.d.a.	-	-
0,6	0,0	716	Appareils électriques rotatifs, pièces détachées, n.d.a.	11 188,5	1,4
-	-	718	Moteurs et machines motrices, pièces, parties, n.d.a.	80,7	0,0
-	-	721	Machines agricoles (sauf tracteurs), parties, pièces	615,2	0,1
-	-	722	Tracteurs (sauf 74414 et 74415)	248,3	0,0
-	-	723	Appareils, matériel de génie civil et construction	1 574,7	0,2
0,3	0,0	724	Machines pour industrie textile, cuir et peaux, n.d.a.	569,2	0,1
-	-	725	Machines pour pâte à papier et papier; parties, pièces	321,7	0,0
0,2	0,0	726	Machines pour imprimerie, brochage, reliure; parties	2 028,9	0,2
-	-	727	Machines pour industrie alimentaire	1 428,6	0,2
448,5	0,3	728	Autres machines pour industries particulières, n.d.a.	8 505,8	1,0
-	-	731	Machines-outils travaillant par enlèvement de matière	454,6	0,1
-	-	733	Machines pour travail des métaux (sans enlèvement)	1 388,7	0,2
-	-	735	Pièces, n.d.a., des machines des groupes 731 et 733	11,5	0,0
-	-	737	Machines pour travail des métaux, n.d.a.; pièces détachées	1 595,0	0,2
0,0	0,0	741	Appareils de chauffage et de réfrigération, n.d.a.	3 847,6	0,5
-	-	742	Pompes pour liquides	1 186,2	0,1
0,2	0,0	743	Pompes (sauf pour liquides), compresseurs; ventilateurs	4 608,9	0,6
-	-	744	Équipement mécanique de manutention, pièces, n.d.a.	3 319,9	0,4
-	-	745	Appareils et outils non électriques, pièces, n.d.a.	2 505,6	0,3
-	-	746	Roulements à billes, galets, rouleaux ou aiguilles	163,0	0,0
-	-	747	Articles de robinetterie, tuyauterie et similaires	754,2	0,1
-	-	748	Arbres de transmission	684,4	0,1
-	-	749	Parties, non électriques d'appareils mécaniques, n.d.a.	615,9	0,1
0,5	0,0	751	Machines et appareils de bureau	1 307,3	0,2
4,0	0,0	752	Machines automatiques de traitement de l'information, n.d.a.	3 759,6	0,5
-	-	759	Parties et pièces détachées pour groupes 751, 752	223,8	0,0
0,3	0,0	761	Téléviseurs, même combinés à d'autres appareils	868,1	0,1
-	-	762	Appareils de radiodiffusion, même combinés à d'autres appareils	289,0	0,0
-	-	763	Appareils d'enregistrement ou de reproduction du son	86,9	0,0
5,0	0,0	764	Équipements de télécommunication, n.d.a., et parties	5 847,8	0,7
0,2	0,0	771	Appareils pour production, transformation de l'énergie	10 254,2	1,2
-	-	772	Appareils pour circuits électriques	8 986,4	1,1
-	-	773	Équipement pour distribution d'électricité, n.d.a.	6 884,2	0,8
-	-	774	Appareils d'électrodiagnostic médicaux ou radiologie	422,3	0,1
0,8	0,0	775	Machines et appareils, à usage domestique, n.d.a.	1 816,7	0,2
0,2	0,0	776	Lampes, tubes cathodiques; diodes; circuits intégrés	2 398,5	0,3
22,0	0,0	778	Machines et appareils électriques, n.d.a.	6 962,6	0,8
-	-	781	Véhicules automobiles pour transport de personnes	31 529,5	3,8



EXPORTATIONS		CODE CTCI	NOMENCLATURE CTCI_4	IMPORTATIONS	
Valeur	%			Valeur	%
155 921,5	100,0			824 503,7	100,0
-	-	782	Véhicules automatiques, transport de marchandises, usages spéciaux	12 773,6	1,5
-	-	783	Véhicules routiers, n.d.a.	5 317,2	0,6
2,9	0,0	784	Partie, pièces détachées des groupes 722, 781, 782, 783	2 093,4	0,3
10,1	0,0	785	Motocycles et cycles	7 378,6	0,9
-	-	786	Remorques et semi-remorques	2 983,4	0,4
-	-	791	Véhicules et matériel pour chemin de fer	30,5	0,0
-	-	792	Aéronefs et matériels connexes	5,4	0,0
-	-	793	Navires, bateaux et engins flottants	3,9	0,0
-	-	811	Constructions préfabriquées	884,3	0,1
-	-	812	Appareils sanitaires, plomberie, chauffage, n.d.a.	859,3	0,1
0,0	0,0	813	Appareillages d'éclairage, n.d.a.	617,6	0,1
931,2	0,6	821	Meubles et parties; articles de literie, similaires	3 448,5	0,4
45,0	0,0	831	Articles de voyage, sacs à mains et similaires	1 056,1	0,1
-	-	841	Articles d'habillement en matières textiles pour hommes	362,1	0,0
-	-	842	Articles d'habillement en matières textiles pour femmes	120,0	0,0
-	-	843	Articles d'habillement, en bonneterie pour hommes	141,1	0,0
-	-	844	Articles d'habillement, en bonneterie pour femmes	20,5	0,0
15,5	0,0	845	Vêtements en matières textiles, n.d.a.	4 093,1	0,5
5,4	0,0	846	Accessoires du vêtement en matières textiles	270,5	0,0
2,8	0,0	848	Vêtements et accessoires en matières non textiles	919,7	0,1
1,2	0,0	851	Chaussures	7 171,7	0,9
-	-	871	Appareils et instruments d'optique, n.d.a.	374,4	0,0
-	-	872	Appareils, n.d.a. pour médecine, art dentaire, etc.	6 963,4	0,8
-	-	873	Compteurs et instruments de mesure, n.d.a.	89,7	0,0
-	-	874	Appareils et instruments de mesure, contrôle, n.d.a.	2 805,5	0,3
-	-	881	Appareils et équipement photographiques, n.d.a.	2 355,9	0,3
-	-	882	Fournitures cinématographiques et photographiques	25,1	0,0
-	-	883	Films cinématographiques, impressionnés, développés	2,3	0,0
-	-	884	Éléments d'optique et articles de lunetterie, n.d.a.	158,6	0,0
-	-	885	Horlogerie	66,3	0,0
-	-	891	Armes et munitions	5,0	0,0
1,5	0,0	892	Imprimés	8 407,6	1,0
515,7	0,3	893	Ouvrages, n.d.a., en matières plastiques	9 760,6	1,2
0,8	0,0	894	Jouets, jeux et articles pour sports et divertissements	645,0	0,1
-	-	895	Articles de papeterie, fournitures de bureau, n.d.a.	1 288,1	0,2
2,9	0,0	896	Objets d'art, de collection et d'antiquité	54,2	0,0
1,4	0,0	897	Articles de bijouterie et d'orfèvrerie, n.d.a.	23,3	0,0
0,1	0,0	898	Instruments de musique; disques, bandes et similaires	1 157,2	0,1
14,0	0,0	899	Autres articles manufacturés divers	1 853,5	0,2
		911	Colis postaux non classés par catégorie		
-	-	931	Opérations spéciales et articles spéciaux non classés par catégorie	-	-

Source : Base de données Asycuda World et bases complémentaires



Equipe de rédaction

Coordination Générale

**Commissaire Général de l'OBR :
Jean Claude MANIRAKIZA**

Coordination Technique

Directeur de la Planification Stratégique et Etudes :

Damas BAKURANIMANA

Chef de Service Statistique :

Benson NIYUNGEKO

Equipe d'Analyse et de Rédaction :

Yvette UWIMANA

Venuste NSABERUGIRA

Equipe chargée de Design

Directeur de la Communication et des Service aux contribuables :

Stany NGENDAKUMANA



La Machine à Facturation Electronique

📞 Pour toute information, appelez au numéro **500** ; c'est gratuit